



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-troisième session

Paris, 1^{er}-4 décembre 2015

Point 10 b) de l'ordre du jour provisoire

**Mise au point et transfert de technologies
et mise en place du Mécanisme technologique**

**Programme stratégique de Poznan
sur le transfert de technologies**

**Évaluation du programme stratégique de Poznan
sur le transfert de technologies : rapport final
du Comité exécutif de la technologie**

Résumé

Le Comité exécutif de la technologie (CET) a été chargé d'évaluer le programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies en vue d'améliorer l'efficacité du Mécanisme technologique. Il a élaboré le présent document, qui constitue son rapport final sur cette évaluation, comme suite à la demande formulée par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à sa quarante et unième session. On trouvera dans le présent document les conclusions de l'évaluation du CET concernant le programme stratégique de Poznan, y compris les principaux messages et recommandations à adresser à la Conférence des Parties à sa vingt et unième session par l'intermédiaire du SBI à sa quarante-troisième session.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–8	4
A. Mandat	1–3	4
B. Portée du rapport	4–5	4
C. Méthode	6–7	5
D. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre	8	5
II. Contexte	9–17	5
A. Le programme stratégique de Poznan.....	9–16	5
B. Le Mécanisme technologique	17	7
III. Efficacité et utilité du programme stratégique de Poznan.....	18–46	8
A. Appui à des centres et à un réseau des technologies climatiques.....	19–26	8
B. Mise à l’essai de projets technologiques prioritaires pour stimuler l’innovation et les investissements	27–31	11
C. Partenariats public-privé pour le transfert de technologies.....	32–35	12
D. Évaluations des besoins technologiques.....	36–43	14
E. Le Fonds pour l’environnement mondial en tant qu’institution d’appui et d’incitation au transfert de technologies	44–46	15
IV. Activités du programme stratégique de Poznan	47–54	16
V. Enseignements tirés de l’exécution du programme stratégique de Poznan, dans l’optique de la mise en œuvre du Mécanisme technologique	55–76	18
A. Appui aux centres des technologies climatiques et au réseau des technologies climatiques.....	55–61	18
B. Mise à l’essai de projets technologiques prioritaires pour stimuler l’innovation et les investissements	62–67	19
C. Partenariats public-privé pour le transfert de technologies.....	68–69	20
D. Évaluations des besoins technologiques.....	70–73	20
E. Le Fonds pour l’environnement mondial en tant qu’institution d’appui et d’incitation au transfert de technologies	74–76	21
VI. Mandats : chevauchements et complémentarités	77–82	22
VII. Activités : chevauchements, complémentarités et synergies.....	83–94	23
A. Appui aux centres des technologies climatiques et à un réseau des technologies climatiques.....	84–86	24
B. Mise à l’essai de projets technologiques prioritaires pour stimuler l’innovation et les investissements	87–89	25
C. Partenariats public-privé pour le transfert de technologies.....	90	26
D. Évaluations des besoins technologiques.....	91–93	26
E. Le Fonds pour l’environnement mondial en tant qu’institution d’appui et d’incitation au transfert de technologies	94	27

VIII.	Principaux messages et recommandations	95–97	27
A.	Principaux messages	96	27
B.	Recommandations	97	28
Annexes			
I.	Further information on the Poznan strategic programme and the Technology Mechanism		30
II.	Further information on support for climate technology centres and a climate technology network of the Poznan strategic programme		32
III.	Further information on the pilot projects of the Poznan strategic programme from the fourth replenishment period of the Trust Fund of the Global Environment Facility		34
IV.	Further information on the public–private partnerships of the Poznan strategic programme		37
V.	Further information on technology needs assessments of the Poznan strategic programme		38
VI.	Comparison of projects of the Global Environment Facility and request responses of the Climate Technology Centre and Network		39
VII.	Information sources and limitations to the evaluation of the Poznan strategic programme on technology transfer		40

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa quarantième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a invité le Comité exécutif de la technologie (CET) à évaluer le programme stratégique de Poznan (PSP) sur le transfert de technologies en vue d'améliorer l'efficacité du Mécanisme technologique. Il a également invité le Comité exécutif à faire rapport à ce sujet à la Conférence des Parties à sa vingtième session, par l'intermédiaire du SBI à sa quarante et unième session¹. Dans son rapport à la vingtième session de la Conférence des Parties, le Comité a considéré qu'un délai supplémentaire serait nécessaire pour évaluer le PSP².

2. À sa quarante et unième session, le SBI a noté que le CET entreprendrait l'évaluation du PSP en 2015, d'après le cadre de référence qui devait être élaboré par son groupe de travail sur la question. Il a invité le Comité à présenter un rapport d'étape³ sur ses conclusions préliminaires au SBI à sa quarante-deuxième session, et un rapport final à la Conférence des Parties à sa vingt et unième session⁴, par l'intermédiaire du SBI à sa quarante-troisième session.

3. À sa quarante-deuxième session, le SBI a accueilli avec satisfaction le rapport d'étape du CET sur l'évaluation du PSP. À la même session, il a déclaré attendre avec intérêt le rapport final du CET sur les conclusions de l'évaluation qui devait être présenté à la vingt et unième session de la Conférence des Parties. Il a invité les auteurs de contributions à l'évaluation du PSP à examiner la façon dont le programme pourrait assurer un appui concernant les technologies pour l'adaptation et mieux répondre aux préoccupations et aux besoins des femmes. Il a aussi invité le CET, dans le cadre de l'évaluation du PSP, à continuer de consulter les Parties, le Fonds vert pour le climat, les agents d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les autres entités concernées sur la façon d'améliorer l'efficacité du Mécanisme technologique⁵.

B. Portée du rapport

4. Le présent document constitue le rapport final sur l'évaluation du PSP menée par le CET en vue d'améliorer le Mécanisme technologique. Le Comité a établi le présent rapport d'après le cadre de référence de l'évaluation⁶. Les chapitres du rapport sont fondés sur les éléments du champ de l'évaluation définis dans le cadre de référence. Dans la mesure du possible, il est aussi rendu compte des activités d'évaluation précisées dans le cadre de référence.

5. Dans le dernier chapitre du rapport, le CET formule à partir de son évaluation du PSP les principaux messages et recommandations à prendre en considération pour améliorer l'efficacité du Mécanisme technologique et aider ainsi les Parties à accélérer les efforts relatifs à la mise au point et au transfert de technologies climatiques⁷.

¹ FCCC/SBI/2014/8, par. 142.

² FCCC/SB/2014/3, par. 51.

³ FCCC/SBI/2015/INF.5.

⁴ FCCC/SBI/2014/21, par. 88.

⁵ FCCC/SBI/2015/10, par. 82 à 84.

⁶ On se reportera à l'annexe du document FCCC/SBI/2015/INF.5.

⁷ Décision 1/CP.16, par. 113.

C. Méthode

6. La méthode suivie pour évaluer le PSP est conforme au cadre de référence de l'évaluation établi par le CET. Le cadre de référence indique :

- a) L'objectif de l'évaluation;
- b) Le champ de l'évaluation;
- c) Le processus à observer pour mener l'évaluation;
- d) Les activités à effectuer pour mener l'évaluation;
- e) Les sources d'information;
- f) Les dates auxquelles les principaux résultats de l'évaluation doivent être livrés⁸.

7. Comme indiqué précédemment, l'évaluation a été menée dans le but d'améliorer l'efficacité du Mécanisme technologique. L'évaluation et le présent rapport final visent ainsi à recenser des enseignements et des bonnes pratiques qui soient utiles au Mécanisme technologique et facilitent la réalisation de l'objectif de l'évaluation. L'annexe VII décrit les sources d'information et les limites de l'évaluation.

D. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

8. Le SBI est invité à examiner le présent rapport en vue de déterminer les autres mesures à prendre.

II. Contexte

A. Le programme stratégique de Poznan

9. À sa treizième session, la Conférence des Parties a demandé au FEM d'élaborer un programme stratégique visant à accroître le volume des investissements dans le transfert de technologies. L'objectif était d'aider les pays en développement à faire face à leurs besoins en technologies écologiquement rationnelles⁹.

10. En 2008, le Conseil du FEM a approuvé un programme stratégique sur la technologie. Ce programme comportait trois volets :

- a) Évaluations des besoins technologiques;
- b) Mise à l'essai de projets technologiques prioritaires d'après ces évaluations;
- c) Diffusion des données d'expérience du FEM et des technologies écologiquement rationnelles dont l'essai a été concluant.

11. À sa quatorzième session, la Conférence des Parties a changé le nom du programme en « programme stratégique de Poznan » et a demandé au FEM, entre autres dispositions, d'examiner la mise en œuvre à long terme du PSP et de lui rendre compte à sa seizième session¹⁰. Le FEM a soumis à la seizième session de la

⁸ On trouvera des renseignements supplémentaires sur la méthode utilisée pour l'évaluation dans le cadre de référence de l'évaluation, reproduit à l'annexe du document FCCC/SBI/2015/INF.5.

⁹ Décision 4/CP.13, par. 3.

¹⁰ Décision 2/CP.14, par. 1 et 2.

Conférence des Parties un plan de mise en œuvre du PSP à long terme¹¹. Ce plan comportait cinq éléments :

- a) Appui aux centres des technologies climatiques et à un réseau des technologies climatiques;
- b) Mise à l'essai de projets technologiques prioritaires pour stimuler l'innovation et l'investissement;
- c) Partenariats public-privé (PPP) pour le transfert de technologies;
- d) Évaluations des besoins technologiques;
- e) Le FEM en tant qu'institution d'appui et d'incitation au transfert de technologies.

12. Le FEM a noté que trois des éléments à long terme (mise à l'essai de projets, évaluations des besoins technologiques et rôle d'appui et d'incitation du FEM) s'inspiraient directement d'éléments du programme initial et les développaient¹².

13. Le FEM a financé le programme initial au titre du quatrième cycle de reconstitution de la Caisse du FEM et la mise en œuvre du programme à long terme au titre du cinquième cycle de reconstitution. Le financement du programme initial a atteint 50 millions de dollars des États-Unis au total, dont 30 millions de dollars provenant des ressources allouées aux pays de la Caisse du FEM, 5 millions de dollars de la réserve de la Caisse et 15 millions de dollars du Fonds spécial pour les changements climatiques (voir fig. 1). Le FEM a indiqué que ces activités ont été cofinancées à hauteur de 228,8 millions de dollars¹³.

14. Le financement dans le cadre du cinquième cycle des éléments de la mise en œuvre à long terme du PSP a été assuré principalement en associant des ressources allouées aux pays au titre du système transparent d'allocation des ressources (STAR) (pour des projets d'atténuation) et des réserves globales ou communes à plusieurs domaines d'intervention (pour des projets généraux d'évaluation des besoins technologiques et des PPP) (voir fig. 1). Le Fonds spécial pour les changements climatiques finance les projets pilotes d'adaptation. Le FEM indique que tous les projets d'atténuation et d'adaptation du cinquième cycle dont les objectifs concernent la technologie font partie du PSP¹⁴. Lors du sixième cycle de reconstitution de la Caisse du FEM, le financement d'un des éléments, l'élément « évaluations des besoins technologiques », s'est poursuivi au moyen d'une réserve allouée à un domaine d'intervention.

15. Le FEM ne prévoit pas de financement à part pour le PSP pendant ses cycles de reconstitution. Le PSP ne fait pas non plus partie des stratégies liées aux cycles de reconstitution. Comme indiqué précédemment, le FEM finance chaque élément du PSP au moyen des ressources allouées aux pays ou des réserves de chaque cycle de reconstitution des ressources. Il est ensuite rendu compte de ces éléments conjointement en tant qu'éléments du PSP dans les rapports périodiques du FEM à la Conférence des Parties. On trouvera à l'annexe I des renseignements complémentaires sur le FEM et le PSP.

16. Le FEM a adopté une série de politiques sur le genre et s'emploie à promouvoir l'intégration d'une perspective sexospécifique dans tous les projets, y compris ceux du PSP¹⁵. En outre, tous les agents d'exécution du FEM disposent de politiques propres

¹¹ FCCC/SBI/2010/25, annexe.

¹² Voir FCCC/CP/2013/3, annexe, par. 140.

¹³ FCCC/SBI/2015/INF.4, appendice 3.

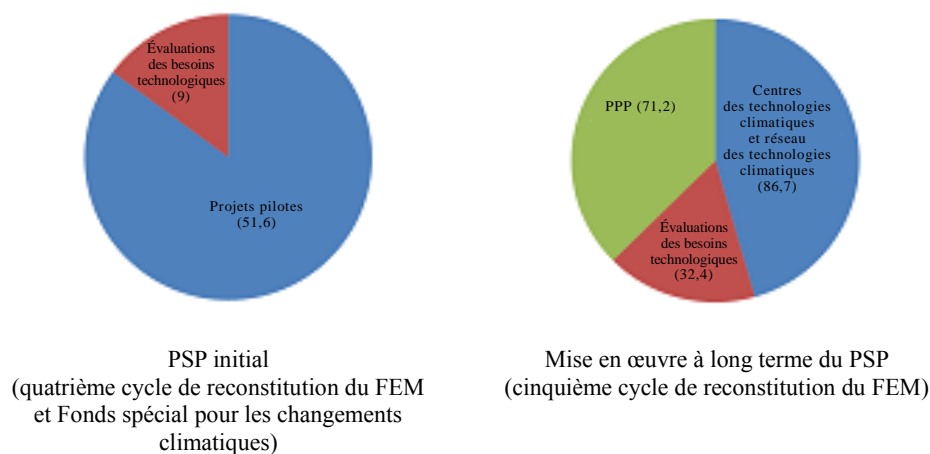
¹⁴ FCCC/CP/2014/2, annexe, par. 136 et 137.

¹⁵ Voir: <https://www.thegef.org/gef/gender>.

sur les questions de genre. Ils se conforment également aux mesures de protection sociale et environnementale et aux normes fiduciaires du FEM.

Figure 1
Appui du Fonds pour l'environnement mondial aux éléments du programme stratégique de Poznan

(En millions de dollars É.-U.)



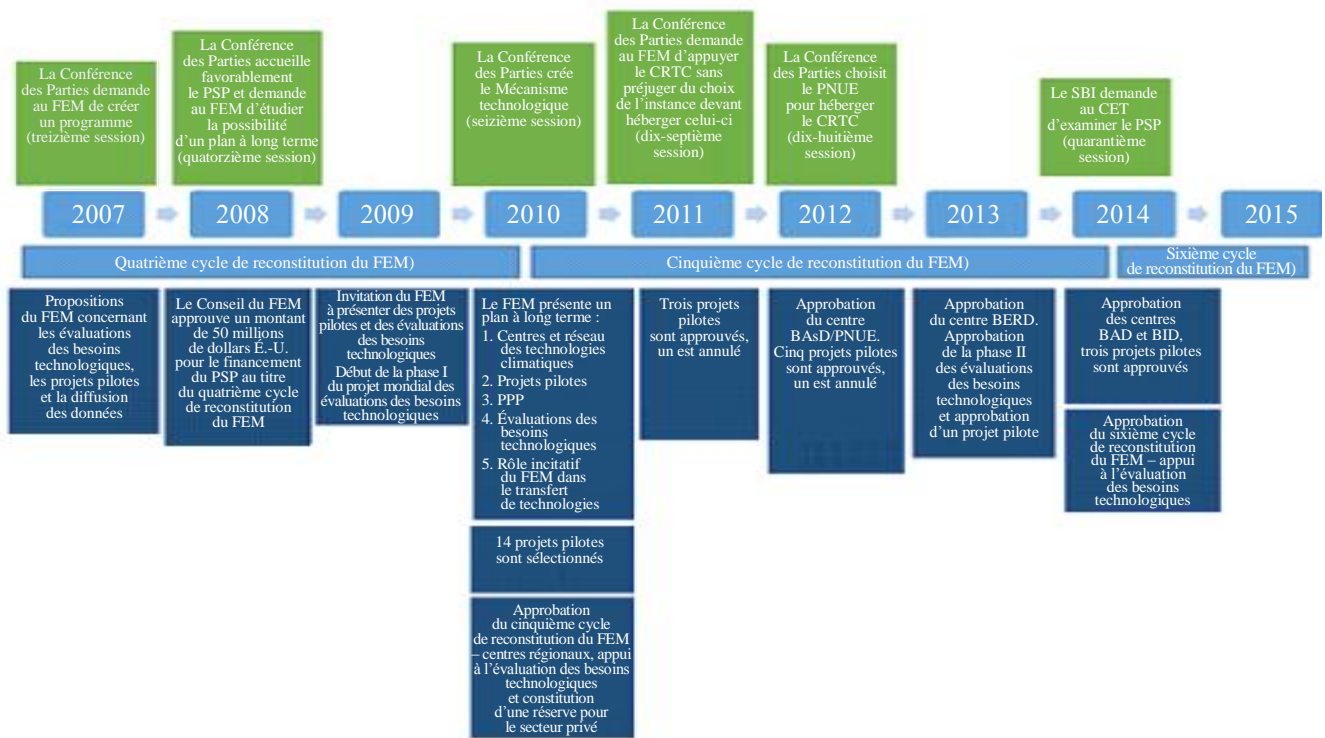
Notes : 1) Le FEM n'a pas rendu compte de l'appui financier concernant l'élément du programme initial « Diffusion des données d'expérience du FEM et des technologies écologiquement rationnelles dont l'essai a été concluant »; 2) Le FEM n'a pas rendu compte de l'appui financier concernant l'élément « Le FEM en tant qu'institution d'appui et d'incitation au transfert de technologies » de la mise en œuvre à long terme du PSP; 3) Le chiffre ne tient pas compte du financement du FEM concernant les projets sur les changements climatiques du cinquième cycle de reconstitution et du Fonds spécial pour les changements climatiques dont les objectifs concernent le transfert de technologies. Voir le paragraphe 28 pour de plus amples renseignements.

Sources : Rapports du FEM à la Conférence des Parties et au SBI et correspondance avec le secrétariat du FEM.

B. Le Mécanisme technologique

17. La Conférence des Parties a mis en place le Mécanisme technologique en 2010, deux ans après la création du PSP, en vue de promouvoir une action renforcée pour la mise au point et le transfert de technologies. Elle a chargé le CET et le Centre et le Réseau des technologies climatiques (CRTC), dans leurs domaines de compétence respectifs, de contribuer à la mise en œuvre efficace du Mécanisme technologique, sous la direction de la Conférence des Parties. On trouvera des renseignements complémentaires sur le Mécanisme technologique et ses organes à l'annexe I. La figure 2 illustre les principales étapes dans la chronologie du PSP et du Mécanisme.

Figure 2
Chronologie du programme stratégique de Poznan



Abréviations : BASD = Banque asiatique de développement, BAD = Banque africaine de développement, BERD = Banque européenne pour la reconstruction et le développement, BID = Banque interaméricaine de développement, PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement.

III. Efficacité et utilité du programme stratégique de Poznan

18. Conformément au cadre de référence de l'évaluation, le présent chapitre examine si le PSP répond efficacement et utilement aux besoins des Parties pour chaque élément de la mise en œuvre du PSP à long terme. En particulier, pour chaque élément, le présent chapitre :

- a) Décrit l'élément considéré;
- b) En examine les progrès et analyse la façon dont il a contribué à augmenter le niveau des investissements dans les technologies climatiques, conformément à l'objectif général du PSP;
- c) Rend compte brièvement de l'exécution par le FEM des mandats découlant de la Convention qui intéressent l'élément en question.

A. Appui à des centres et à un réseau des technologies climatiques

1. Description

19. Le premier élément de la mise en œuvre du PSP à long terme concerne l'appui à des centres et à un réseau des technologies climatiques. Le FEM a approuvé le

financement de quatre centres de transfert et de financement des technologies climatiques rattachés à des banques de développement multilatérales (voir annexe II) et s'apprête à offrir son appui au CRTC. Il a approuvé un ensemble de programmes pour les centres régionaux dans le cadre du cinquième cycle de reconstitution des ressources. Le présent chapitre s'intéresse au secteur où l'essentiel du financement du FEM en faveur des centres technologiques est intervenu, à savoir les centres régionaux, et n'aborde donc pas les centres technologiques nationaux financés par des ressources allouées aux pays selon le système STAR¹⁶.

20. Le projet pilote de réseau des technologies climatiques et de centre de financement pour l'Asie et le Pacifique, géré conjointement par la Banque asiatique de développement (BAsD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a été approuvé en 2011 par le Conseil du FEM et confirmé par le Directeur général du FEM en 2012, et expérimentera une stratégie régionale visant à faciliter le déploiement des technologies climatiques. Il doit associer des activités de renforcement des capacités, des mesures visant à améliorer le cadre nécessaire à la transformation du marché, des investissements financiers et des mesures de facilitation de l'investissement. Le projet de centre régional de financement et de transfert de technologies pour les changements climatiques, réalisé par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), est un autre projet de centre régional soutenu par le FEM. Ce centre a pour objectif d'accélérer les investissements consacrés aux technologies climatiques dans les pays en transition d'Europe orientale et de soutenir le déploiement des technologies climatiques peu présentes sur le marché.

21. Le FEM soutient également l'initiative des mécanismes et des réseaux de transfert de technologies climatiques en Amérique latine et dans les Caraïbes administrée par la Banque interaméricaine de développement (BID). Cette initiative soutient le développement et le transfert des technologies climatiques au niveau régional. La stratégie du projet consiste à renforcer les capacités dont disposent les pays pour recenser, évaluer, mettre au point et transférer des technologies climatiques. Enfin, le FEM soutient le projet pilote de centre et de réseau africains pour le financement des technologies climatiques réalisé par la Banque africaine de développement (BAD). Ce centre soutient le déploiement de technologies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements en Afrique subsaharienne¹⁷.

22. Afin d'appuyer les activités du CRTC, le FEM a approuvé, en 2014, une proposition de projet de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) visant à accélérer le transfert et à intensifier le déploiement des technologies d'atténuation par l'intermédiaire du CRTC¹⁸. Le Directeur général du FEM a approuvé en juin 2015 un projet sur trois ans de moyenne ampleur d'un montant de 1,8 million de dollars, assorti d'un montant cofinancé de 7,2 millions de dollars. Les auteurs de la proposition attendent du projet qu'il permette d'expérimenter des options pour élaborer, à partir des résultats liés au CRTC, des projets nationaux présentant des avantages concrets du point de vue de l'atténuation, au titre du sixième cycle de reconstitution. Ces projets de pays seraient financés au moyen de ressources du FEM allouées aux pays selon le système STAR et réalisés par les pays eux-mêmes. Les auteurs attendent également du projet qu'il aide le CRTC à concevoir et essayer un cadre de collaboration avec les institutions de financement. L'objectif de ce cadre serait d'aider les pays en développement à formuler des

¹⁶ Le montant total des ressources allouées par le FEM aux centres nationaux s'établissait à 33,1 millions de dollars É.-U.

¹⁷ FCCC/SBI/2015/INF.4, annexe, appendice 1.

¹⁸ Voir <http://goo.gl/PWu10Q>.

demandes qui soient conformes aux exigences des institutions de financement et soient donc de nature à faciliter l'obtention d'une aide financière et la mise en œuvre de projets¹⁹.

2. Examen des progrès accomplis et de la contribution au développement des investissements dans les technologies climatiques

23. Il existe à ce jour assez peu de rapports ou d'évaluations à mi-parcours et il est donc difficile de mesurer les progrès et les effets actuels. Si les centres hébergés par la BAsD et la BERD en sont à une étape plus avancée dans la mise en œuvre, aucun examen à mi-parcours n'a encore été effectué. Pour leur part, la BAD et la BID ont seulement commencé à mettre en place leurs centres en 2014. On trouvera de plus amples renseignements sur les progrès accomplis par les centres à l'annexe II.

24. On notera que si les centres s'inspirent d'une conception commune, chacun a adopté une stratégie d'exécution différenciée qui correspond à ses capacités et ses besoins. La plupart des centres s'attachent à offrir un ensemble de mesures à l'appui des activités d'atténuation, principalement dans le secteur de l'énergie, tout en soutenant également le transfert de technologies lié à l'adaptation, particulièrement dans le secteur de l'eau. Les centres de la BAsD et de la BERD accordent aussi une importance particulière à la collaboration avec le secteur privé. Si la BID et la BAD cherchent à coopérer avec des acteurs du secteur privé, elles mettent l'accent principalement sur les investissements dans le secteur public.

25. En ce qui concerne le développement des investissements, le FEM note que la raison pour laquelle il a été demandé aux banques multilatérales de développement d'héberger les centres était de tirer parti de la capacité d'investissement de ces institutions dans leurs régions respectives²⁰. Le centre de la BAsD a expérimenté de nouvelles stratégies de collaboration avec le secteur privé, même si l'on ne dispose pas encore d'éléments concluants pour en évaluer l'efficacité au niveau national. La BERD indique qu'elle dispose aussi de plusieurs projets en cours d'exécution. Dans les deux cas, les prochains examens à mi-parcours devraient livrer une base empirique plus riche pour évaluer les progrès.

3. Examen de l'application des recommandations

26. À sa dix-septième session, la Conférence des Parties a demandé au FEM d'appuyer le fonctionnement et les activités du CRTC sans préjudice du choix de son hébergement (qui n'était pas encore fixé à l'époque)²¹. Dans ce contexte, le FEM a continué d'appliquer la stratégie définie au titre du cinquième cycle de reconstitution pour l'appui aux centres technologiques régionaux, que son Conseil avait approuvé avant cette décision de la Conférence. Depuis cette décision, la Conférence des Parties et le SBI ont eu des débats suivis sur deux questions connexes :

a) L'appui au fonctionnement et aux activités du CRTC. Depuis la décision de créer le CRTC, les orientations de la Conférence des Parties et du SBI soulignent la nécessité pour le FEM d'appuyer le fonctionnement et les activités du CRTC, en application de la décision 2/CP.17²². Dans ce contexte, le FEM mène des consultations suivies avec le CRTC pour déterminer la façon dont il pourrait soutenir le CRTC tout en satisfaisant à ses directives opérationnelles²³. Comme indiqué précédemment, le FEM a désormais approuvé un projet mené par l'ONUDI à l'appui des activités du CRTC;

¹⁹ FCCC/SBI/2015/INF.4, annexe, appendice 1, par. 5 et 6.

²⁰ https://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/document/GEF-report_UNFCCC_SBI_tech_transfer.pdf.

²¹ Décision 2/CP.17, par. 140.

²² Décision 14/CP.18, par. 13, et FCCC/SBI/2012/15, par. 190.

²³ Ces discussions seront présentées plus en détail au chapitre V.

b) Alignement des centres régionaux sur les activités du CRTC. Lorsque la Conférence des Parties a choisi le PNUE pour héberger le CRTC, le SBI a souligné la nécessité d'aligner les centres régionaux sur le fonctionnement et les activités du CRTC et a invité le FEM à se concerter avec le CRTC à ce sujet²⁴. Cela a donné lieu à une série de consultations entre le FEM, les centres régionaux et le CRTC au sujet des synergies possibles entre leurs activités (voir chap. VI). À sa quarante et unième session, le SBI a invité le FEM à inclure des renseignements sur la collaboration entre les centres régionaux et le CRTC dans ses rapports d'activité futurs²⁵.

B. Mise à l'essai de projets technologiques prioritaires pour stimuler l'innovation et les investissements

1. Description

27. La mise à l'essai de projets technologiques pour stimuler l'innovation et les investissements est le deuxième élément du plan de mise en œuvre à long terme du PSP. Dans le cadre du programme stratégique défini en 2008, cet élément visait à financer des projets pilotes pour faciliter le déploiement, la diffusion et le transfert des technologies recensées dans les évaluations des besoins technologiques et les communications nationales. Pour s'acquitter de ce mandat, le FEM a lancé un appel de propositions concernant le transfert de technologies en 2009²⁶. Il a retenu 14 projets pilotes qui devaient être financés à hauteur de 58 millions de dollars par la Caisse du FEM (au titre du quatrième cycle de reconstitution des ressources), en associant des ressources allouées aux pays et des réserves globales, et le Fonds spécial pour les changements climatiques, et cofinancés à hauteur de 241 millions de dollars par des gouvernements, des institutions et des acteurs privés. La plupart de ces projets appuient des mesures d'atténuation; un d'entre eux est axé sur l'adaptation et trois concernent en partie l'adaptation (on trouvera un descriptif de tous les projets pilotes à l'annexe III). Onze de ces projets ont été approuvés et sont en cours d'exécution²⁷. Trois des projets sélectionnés ont été annulés²⁸. Les projets pilotes concernent un large éventail de technologies et d'approches, dont la production fondée sur la biomasse et la production de biocarburants, les systèmes solaires photovoltaïques, et l'adoption de technologies plus efficaces pour le transport routier de marchandises.

28. S'agissant de la mise en œuvre à long terme du PSP au titre du cinquième cycle de reconstitution des ressources, le FEM rend compte des projets climatiques du cinquième cycle dont le transfert de technologies figure parmi les objectifs en tant que projets concernant la mise en œuvre à long terme du PSP²⁹. Le FEM finance les projets d'atténuation principalement au moyen des ressources de la Caisse du FEM allouées aux pays selon le système STAR et les projets d'adaptation principalement au moyen du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour les changements climatiques. Le FEM indique qu'il a approuvé un montant de plus de 2 milliards de dollars au cours du cinquième cycle de reconstitution des ressources à l'appui de ces projets³⁰. La présente évaluation se limite à un examen des 14 projets pilotes du quatrième cycle susmentionnés.

²⁴ FCCC/SBI/2014/8, par. 141.

²⁵ FCCC/SBI/2014/21, par. 87.

²⁶ FCCC/SBI/2015/INF.4, annexe, par. 23.

²⁷ Voir FCCC/SBI/2015/INF.4, annexe, par. 23 à 31 pour plus de précisions sur les projets pilotes.

²⁸ On trouvera des informations sur l'annulation de ces projets à l'annexe III.

²⁹ FCCC/CP/2014/2, annexe, par. 136 et 137.

³⁰ Correspondance du FEM au CET.

2. Examen des progrès accomplis et de la contribution au développement des investissements dans les technologies climatiques

29. Bien que le FEM ait sélectionné les projets pilotes en 2009, la mise en œuvre a seulement débuté en 2011 ou en 2012 pour la plupart d'entre eux, et concernant un projet, seulement en 2014³¹. Aussi est-il généralement trop tôt pour parvenir à des conclusions définitives sur leur impact. Il serait également prématuré de se prononcer sur la contribution des projets pilotes au développement des investissements dans les technologies climatiques dans les pays en développement. Les délais entre la sélection et l'approbation des projets témoignent de la lenteur relative du processus de mise en œuvre. Dans le cas des projets pilotes du PSP, les délais moyens entre l'approbation d'une idée de projet et l'acceptation finale du projet par le Directeur général a été de vingt-sept mois, soit neuf mois de plus que les délais de traitement moyens du FEM, qui sont de dix-huit mois³².

30. Des retards se sont aussi produits pendant la mise en œuvre des projets. Les agents d'exécution ont communiqué des informations sur les résultats pour sept des neuf projets en cours. Pour tous les projets, excepté deux, des retards sont signalés dans le lancement et le démarrage du projet, et la plupart des projets en sont encore au stade préparatoire. Dans certains cas, les agents d'exécution ont dû modifier la stratégie du projet après que celui-ci ait été approuvé, notamment en raison d'événements politiques dans le pays bénéficiaire, ou parce qu'il est apparu que la technologie ne serait pas aussi pertinente qu'on ne l'avait d'abord prévu. Les parties prenantes ont signalé plusieurs cas où le FEM a autorisé les agents d'exécution à apporter les modifications nécessaires après que le projet ait déjà été approuvé. Mis à part les retards, les premières informations communiquées donnent à penser que le déroulement des projets satisfait, dans l'ensemble, aux attentes des parties prenantes³³.

3. Bilan de la mise en œuvre des recommandations

31. Le SBI a noté l'importance accordée aux technologies d'atténuation par les projets pilotes du PSP et a invité le FEM, les Parties et les organisations qui étaient en mesure de le faire à apporter un appui financier aux propositions de projets ayant trait aux technologies d'adaptation³⁴. Toutefois, l'accent mis sur les technologies d'atténuation correspond aux secteurs sur lesquels les pays en développement ont insisté dans leurs communications au FEM davantage qu'à des préférences de sélection. Le FEM a reçu seulement une proposition de projet concernant une technologie d'adaptation, qu'il a approuvée. De plus, en 2011 et en 2012, le SBI a vivement encouragé le FEM et les Parties à accélérer le processus de façon à mettre en œuvre rapidement les projets pilotes présentés en 2009³⁵. Cependant, la mise en œuvre des projets a souvent été retardée pour les raisons indiquées plus haut.

C. Partenariats public-privé pour le transfert de technologies

1. Description

32. Le troisième élément de la mise en œuvre du PSP à long terme est l'appui aux partenariats public-privé (PPP) dans le domaine du transfert de technologies. Une réserve de 80 millions de dollars pour le secteur privé a été constituée pour l'ensemble

³¹ Pour des informations sur le projet de 2014, voir FCCC/SBI/2015/INF.4, annexe, p. 21.

³² D'après une analyse des données et des observations communiquées par le secrétariat du FEM.

³³ D'après les renseignements communiqués par le secrétariat du FEM.

³⁴ FCCC/SBI/2011/7, par. 136.

³⁵ FCCC/SBI/2011/17, par. 96, et FCCC/SBI/2012/15, par. 197.

des activités du FEM (c'est-à-dire sans en limiter la portée aux changements climatiques) au titre du cinquième cycle de reconstitution des ressources. Le FEM a inclus six programmes de PPP dans ses rapports à la Conférence des Parties sur la mise en œuvre du PSP (voir annexe IV). Le programme de travail du FEM concernant les PPP est issu de la stratégie révisée visant à renforcer la collaboration avec le secteur privé pour le cinquième cycle, approuvée par le Conseil du FEM en 2011.

33. Si la plupart des activités de programme de PPP sont susceptibles de contribuer à des processus de transfert de technologies, la condition principale est qu'elles soient ancrées dans les stratégies d'investissement définies pour le cinquième cycle. Le FEM a conçu ces activités de façon à couvrir tous les domaines d'intervention; le transfert de technologies n'est mentionné directement que dans un seul des documents-cadres relatifs aux programmes approuvés³⁶. Les investissements du FEM au titre de PPP ont suscité des investissements supplémentaires, en permettant un cofinancement de 957 millions de dollars pour les technologies climatiques, en sus des investissements propres du FEM, d'un montant de 71 millions de dollars³⁷. Les documents-cadres ne mentionnent pas expressément les activités de la Convention à l'appui du transfert de technologies, du PSP ou de la mise en œuvre à long terme du PSP. Si le FEM a porté le montant de la réserve destinée au secteur privé à 110 millions de dollars pour le sixième cycle de reconstitution, cette mesure de programmation dépasse le cadre des technologies climatiques, voire des changements climatiques : elle visera un certain nombre de domaines d'intervention, dont la biodiversité, les changements climatiques, les eaux internationales, la dégradation des terres, et la gestion des produits chimiques et des déchets³⁸.

2. Examen des progrès accomplis et de la contribution au développement des investissements dans les technologies climatiques

34. Si le FEM a rendu compte de cet élément dans ses rapports périodiques à la Conférence des Parties et au SBI, on ne dispose que d'assez peu de renseignements. L'activité de programme de PPP qui concerne directement le transfert de technologies a été approuvée par le Directeur général du FEM en septembre 2014 (voir annexe IV). Il est donc trop tôt pour en évaluer l'impact sur le développement des investissements dans les technologies climatiques.

3. Examen de la mise en œuvre des décisions pertinentes

35. La Conférence des Parties et le SBI n'ont pas formulé d'orientations directes sur cet élément, même si le SBI a invité le FEM à communiquer de plus amples renseignements sur l'expérience acquise dans le cadre des activités du PSP et les enseignements qui en ont été tirés, y compris des exemples de réussite, et s'agissant des difficultés rencontrées³⁹. Plus généralement, la question des modes de coopération efficaces avec le secteur privé pour favoriser la mise au point et le transfert des technologies climatiques dans les pays en développement suscite un intérêt important auprès de diverses Parties et est prise en considération dans les décisions de la Conférence des Parties⁴⁰.

³⁶ Programme de la BERD concernant les marchés de l'efficacité énergétique et des services énergétiques dans le Sud-Est méditerranéen. Voir <http://goo.gl/DKR19p>.

³⁷ Informations communiquées par le secrétariat du FEM.

³⁸ <https://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/NGI%20flyer.pdf>.

³⁹ FCCC/SBI/2012/15, par. 199 b).

⁴⁰ Voir la section VI, où sont présentés les mandats du CET et du CRTC en ce qui concerne la collaboration avec le secteur privé.

D. Évaluations des besoins technologiques

1. Description

36. Les évaluations des besoins technologiques constituent le quatrième élément du plan de mise en œuvre du PSP à long terme. Au titre de cet élément, le FEM a aidé financièrement les pays à achever ces évaluations et des plans d'action dans le domaine technologique. Le FEM a prévu un financement pour les évaluations des besoins technologiques au titre des quatrième, cinquième et sixième cycles de reconstitution des ressources.

37. Dans le cadre du plan stratégique initial, le Fonds spécial pour les changements climatiques a financé la phase I du projet global d'évaluation des besoins technologiques à hauteur de 9 millions de dollars, afin d'aider 36 pays en développement à réaliser leurs évaluations. Ces pays ont effectué leurs évaluations entre 2010 et 2013, et 32 d'entre eux ont présenté un rapport à ce sujet⁴¹. Un montant de 6,1 millions de dollars est alloué à la phase II du projet global d'évaluation au moyen d'une réserve globale constituée pour le cinquième cycle, afin d'aider 28 pays en développement. Les deux projets⁴² sont exécutés par le PNUE et le partenariat du PNUE avec l'Université technique du Danemark⁴³. Le partenariat PNUE-Université technique du Danemark a conçu la phase II du projet en tenant compte du bilan et des enseignements de la phase I; les pays bénéficiaires de la phase II devaient commencer leurs évaluations des besoins technologiques en 2015. L'annexe V indique les pays qui ont participé aux phases I et II du projet mondial d'évaluation.

38. Par ailleurs, entre 2011 et 2015, le FEM a aidé 13 pays pour des projets portant principalement sur l'élaboration des communications nationales et de rapports biennaux dans lesquels figuraient également des activités d'appui aux évaluations des besoins technologiques (voir l'annexe V pour une liste de ces pays). Ces projets ont été financés au moyen de ressources allouées aux pays en vertu du système STAR, d'un montant total de 26,3 millions de dollars⁴⁴. Un appui supplémentaire aux évaluations des besoins technologiques sera assuré ultérieurement au moyen d'une réserve constituée pour le sixième cycle de reconstitution des ressources, mais seuls les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés sont admis à bénéficier de ce financement⁴⁵.

2. Examen des progrès accomplis et de la contribution au développement des investissements dans les technologies climatiques

39. La phase I du projet global d'évaluation des besoins technologiques, financée au titre du quatrième cycle, a été menée à bon terme, et la phase II, financée au titre du cinquième cycle, est en cours d'exécution. Les parties prenantes du processus d'évaluation ont indiqué que celui-ci :

- a) Facilite la planification nationale en répertoriant des technologies climatiques prioritaires susceptibles de faire partie des stratégies nationales de développement durable;
- b) Renforce les capacités nationales et développe les liens entre les acteurs nationaux concernés pour favoriser les investissements et la coopération;

⁴¹ Voir l'annexe V pour une liste de tous les pays ayant participé à la phase I.

⁴² FCCC/SBI/2015/INF.4, annexe, par. 35 à 39.

⁴³ Ce partenariat, dénommé auparavant Centre du PNUE à Risoe, opère dans le cadre d'un accord tripartite entre le Ministère danois des affaires étrangères, l'Université technique du Danemark et le PNUE.

⁴⁴ Informations communiquées par le secrétariat du FEM.

⁴⁵ Voir GEF/A.5/07/Rev.01, par. 82, disponible à l'adresse http://www.thegef.org/gef/gef_Documents_Publications.

c) Établit des plans d'action dans le domaine technologique qui aident à appliquer des technologies et mettent en évidence les technologies viables.

40. Certains pays en développement ont utilisé les résultats de leur processus d'évaluation pour faciliter l'élaboration des contributions prévues définies au niveau national, des communications nationales, des mesures d'atténuation appropriées au niveau national, des plans nationaux d'adaptation ou des propositions de projets de développement nationaux. À titre d'exemple, l'Équateur a utilisé ses résultats d'évaluation pour élaborer sa stratégie nationale en matière de changements climatiques. La Géorgie réalise un projet fondé sur les résultats de son évaluation en vue de l'adoption de technologies d'éclairage à haut rendement énergétique.

41. Des représentants des agents d'exécution, des équipes nationales de coordination et des institutions financières estiment que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour élaborer à partir des résultats d'évaluation des plans d'exécution finançables qui permettent une application plus large de ces résultats (cet aspect est examiné aux sections V et VI ci-après).

3. Examen de l'application des décisions pertinentes

42. Le SBI a remercié le FEM à maintes reprises pour son appui aux évaluations des besoins technologiques et l'a invité à continuer d'assurer cet appui aux pays en développement. Les décisions du FEM d'approuver un projet d'évaluation des besoins technologiques de la phase II au titre du cinquième cycle et de prévoir des ressources financières pour l'appui aux évaluations au titre du sixième cycle cadrent avec ces orientations.

43. Le SBI a invité le FEM à continuer de promouvoir l'application des résultats des évaluations des besoins technologiques, dont les plans d'action technologiques et les idées de projet⁴⁶. Comme suite à cette demande, le FEM a indiqué à la Conférence des Parties, à sa vingtième session, qu'il encourageait les pays et les institutions compétentes à élaborer des projets cohérents avec les évaluations nationales existantes, et qu'il vérifiait systématiquement les propositions de projets relatifs aux changements climatiques afin de promouvoir cette cohérence. Le FEM a invité le PNUE et le partenariat PNUE-Université technique du Danemark à prendre des dispositions supplémentaires pour permettre l'application des plans d'action technologiques et des idées de projets résultant des évaluations, notamment en renforçant la coordination nationale entre les organismes concernés et les parties prenantes, et en favorisant une participation précoce des institutions financières⁴⁷.

E. Le Fonds pour l'environnement mondial en tant qu'institution d'appui et d'incitation au transfert de technologies

1. Description

44. Le dernier élément de la mise en œuvre à long terme du PSP s'intitule « Le Fonds pour l'environnement mondial en tant qu'institution d'appui et d'incitation au transfert de technologies ». Le FEM note que cet élément s'inscrit dans la continuité de l'élément du plan stratégique initial concernant la diffusion des données d'expérience du FEM et des technologies écologiquement rationnelles dont l'efficacité est avérée⁴⁸.

⁴⁶ FCCC/SBI/2014/8, par. 144 et 145.

⁴⁷ Entretiens avec des représentants du secrétariat du FEM et du PNUE.

⁴⁸ FCCC/CP/2013/3, annexe, par. 140.

2. Examen des progrès accomplis et de la contribution au développement des investissements dans les technologies climatiques

45. Le PSP a incité le FEM à faire connaître ses programmes dans le domaine technologique et à collaborer avec les acteurs des technologies climatiques, en ceux qui participent au processus technologique de la Convention. Dans ses rapports à la Conférence des Parties et au SBI, le FEM a souligné les activités qu'il mène pour faire mieux connaître ses programmes d'appui au transfert de technologies et appeler l'attention sur les progrès, les perspectives et les difficultés en ce qui concerne l'appui au transfert de technologies. Le FEM cite notamment les activités ci-après :

- a) Organisation de dialogues des parties prenantes et information sur les questions pertinentes au cours de ses ateliers de coordination élargis⁴⁹;
- b) Organisation de réunions parallèles de haut niveau lors des seizième, dix-septième et dix-huitième sessions de la Conférence des Parties;
- c) Publication de brochures et de documents d'information;
- d) Création d'une page Web consacrée au FEM⁵⁰;
- e) Participation à des réunions sur les technologies organisées par d'autres instances⁵¹ et à des réunions du CET et du Conseil consultatif du CRTCC.

3. Examen de l'application des décisions pertinentes

46. La Conférence des Parties et le SBI n'ont pas formulé d'orientations directes sur cet élément, même si le SBI a invité le FEM à communiquer de plus amples renseignements sur l'expérience acquise dans le cadre des activités du PSP et les enseignements qui en ont été tirés, y compris des exemples de réussite, et s'agissant des difficultés rencontrées⁵².

IV. Activités du programme stratégique de Poznan

47. Le présent chapitre fait fond sur les conclusions du chapitre III pour aborder les activités du PSP au niveau programmatique. Il analyse les activités du PSP du point de vue du développement et de la transposition des projets, de l'utilité du PSP pour répondre à des problèmes mondiaux et régionaux, et de l'efficacité et de l'évolution du PSP en tant que modèle pour le changement.

48. Il est difficile de dégager des conclusions sur la façon dont les activités du PSP ont permis de développer et de transposer des projets car la mise en œuvre de la plupart des activités n'a débuté qu'en 2012, en 2013 ou en 2014. Il existe cependant des exemples de participation aux activités du PSP dans lesquels des pays ont été amenés à demander l'appui du Mécanisme technologique. Ainsi, les personnes interrogées ont indiqué que, dans certains cas, la collaboration d'un centre régional avec des pays sur un secteur déterminé a débouché sur des demandes d'assistance au CRTCC de la part des pays concernés sur des sujets liés au secteur en question⁵³.

49. En ce qui concerne l'utilité du PSP pour répondre aux problèmes mondiaux et régionaux, il doit d'abord être souligné que la décision de la Conférence des Parties de

⁴⁹ Voir https://www.thegef.org/gef/TT_EST_dissemination.

⁵⁰ Voir https://www.thegef.org/gef/TT_poznan_strategic_program.

⁵¹ Notamment des réunions organisées par le SBI et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et une manifestation organisée par le PNUE en marge de la vingtième session de la Conférence des Parties.

⁵² FCCC/SBI/2012/15, par. 199 b).

⁵³ Entretiens avec les représentants du PNUE et de la BASD.

créer le PSP et les efforts du FEM pour le mettre en place ont beaucoup contribué à faire mieux connaître le rôle important que jouent la mise au point et le transfert de technologies climatiques s'agissant d'aider les pays à atteindre l'objectif final de la Convention. Par ailleurs, l'invitation reçue de la Conférence des Parties à élaborer un plan de mise en œuvre à long terme a incité le FEM à examiner comment il pourrait agir davantage en faveur du transfert de technologies. Cela a donc eu une incidence sur la planification et la stratégie du cinquième cycle de reconstitution des ressources.

50. Certaines parties prenantes ont aussi souligné l'importance de la collaboration menée par le FEM dans le cadre du PSP pour mettre en place une architecture institutionnelle mondiale en matière de technologies climatiques permettant de renforcer l'appui dont bénéficient les questions relatives à ces technologies et la place qui leur est accordée. Les programmes du FEM concernant les technologies climatiques jouent un rôle dans l'assistance aux initiatives technologiques dans les pays en développement.

51. Le PSP a également été utile du point de vue des besoins et des priorités des pays. En général, les secteurs des projets pilotes et les secteurs prioritaires indiqués dans les rapports sur l'atténuation établis au titre de la phase I du processus d'évaluation des besoins technologiques sont centrés sur l'énergie. Le seul projet pilote sur l'adaptation prévu dans le cadre du PSP suit également la tendance des rapports du processus d'évaluation concernant l'adaptation à accorder la priorité au secteur agricole. Toutefois, le manque de projets pilotes centrés sur l'adaptation n'est pas représentatif de l'importance accordée à l'adaptation globalement : la totalité des 32 pays de la phase I de l'évaluation des besoins technologiques qui ont soumis un rapport ont évalué leurs besoins en matière d'adaptation.

52. Il existe une certaine corrélation entre les technologies estimées prioritaires dans les évaluations et celles des projets pilotes. Parmi les sept pays en développement qui, tout à la fois, ont participé à la phase I du projet global d'évaluation, et obtenu l'approbation pour un projet pilote dans le cadre du PSP au titre du quatrième cycle de reconstitution des ressources, quatre ont adopté une orientation commune pour un secteur donné. Cependant, il n'a pas été possible en pratique de relier les deux processus dans la mesure où le processus des projets pilotes a commencé en même temps que la phase I du projet d'évaluation des besoins technologiques, en 2009.

53. Concernant l'efficacité et l'évolution du PSP en tant que modèle pour le changement, deux mesures seraient possibles à l'appui de cette objectif. En premier lieu, si le FEM a rendu compte de l'application du PSP, il semble que l'on se soit moins attaché à en dégager les enseignements en vue d'une diffusion plus large. Le FEM pourrait appuyer davantage un partage et une exploitation accrues des bonnes pratiques, des données d'expérience et des enseignements, à trois niveaux⁵⁴ :

a) Au niveau des éléments du PSP (partage entre les centres et entre les projets pilotes, notamment);

b) Au niveau du PSP (partage entre les éléments);

c) Au niveau mondial (partage entre le PSP et l'architecture institutionnelle mondiale en matière de technologies climatiques, notamment entre les centres régionaux et le CRTIC).

54. En deuxième lieu, une coordination accrue des initiatives de technologie climatique au niveau national peut être intéressante. Bon nombre d'entités nationales contribuent au dialogue avec le secrétariat de la Convention et les institutions internationales connexes, et les acteurs sont de plus en plus nombreux. Les parties

⁵⁴ La tâche serait réalisable, au moins en partie, dans le cadre des initiatives actuelles du FEM pour améliorer son système de gestion des connaissances. Voir <https://goo.gl/OpL6dg>.

prenantes ont estimé que l'efficacité du PSP pourrait être améliorée en renforçant les liens et la coordination au niveau national entre les diverses entités nationales, dont l'entité nationale désignée, le centre de liaison pour le FEM, l'organe de liaison pour le centre régional, les autorités nationales désignées et le centre de liaison pour le Fonds vert pour le climat, et les autres centres de liaison nationaux pour la Convention. Les parties prenantes ont noté le rôle que l'entité nationale désignée devrait jouer dans la coordination des initiatives technologiques nationales.

V. Enseignements tirés de l'exécution du programme stratégique de Poznan, dans l'optique de la mise en œuvre du Mécanisme technologique

A. Appui aux centres des technologies climatiques et au réseau des technologies climatiques

55. En ce qui concerne les centres régionaux, certains enseignements présentent une utilité pour le Mécanisme technologique. En premier lieu, les centres régionaux ont souligné l'intérêt d'une présence régionale pour les initiatives de technologie climatique. Les premiers signes portent à croire qu'ils parviennent à sensibiliser les régions à l'importance de ce type d'initiative.

56. Les projets des centres régionaux ont aussi incité les banques multilatérales de développement à mieux prendre conscience de l'enjeu et à lui accorder une place plus centrale dans leurs programmes et leurs stratégies. Il est ressorti d'entretiens avec les parties prenantes des centres régionaux que les projets sont importants pour créer un dialogue sur les technologies climatiques possibles. Il est encore trop tôt cependant pour déterminer s'ils se sont montrés efficaces pour renforcer la démarche globale des banques multilatérales de développement concernant les technologies climatiques et leur capacité à investir davantage dans le transfert de technologies. Dans certains cas, les parties prenantes notent que les centres appellent l'attention sur les débouchés en matière de technologies d'atténuation dans le cadre de leurs activités ordinaires.

57. Par ailleurs, les centres commencent à aider les institutions financières à coopérer sur les questions de technologie climatique. Les centres disposent de solides compétences financières et de liens efficaces avec les institutions financières nationales et régionales. Les parties prenantes notent que ces entités ont un rôle important à jouer dans la création d'un cadre institutionnel national qui facilite le transfert de technologies et l'innovation.

58. Les liens avec le CRTC sont déterminants, et les banques multilatérales de développement ont soulevé la question de leur renforcement. Plusieurs parties prenantes ont noté qu'il pourrait être avantageux d'institutionnaliser ou de formaliser les liens entre les centres et le CRTC à partir des collaborations initiales. Par ailleurs, certains processus d'élaboration de projets ont complété des activités du CRTC.

59. L'expérience des centres a montré qu'il est nécessaire de compléter les activités d'assistance technique par des moyens de financement plus novateurs qui tiennent compte des risques. Les parties prenantes ont indiqué qu'une partie des ressources du FEM affectées aux projets des centres régionaux dans le cadre du PSP sert à financer une assistance technique aux banques multilatérales de développement, ce qui aide celles-ci à comprendre les options et les besoins technologiques dans le contexte de leur processus de programmation. En pratique, cette assistance est rarement suffisante pour couvrir les obstacles de risque ou les écarts de dépenses associés à la réalisation d'investissements.

60. Les centres régionaux ont montré qu'ils étaient en mesure de collaborer efficacement avec des acteurs clefs aux niveaux national et régional. Ainsi, la BAsD indique qu'elle s'appuie sur des relations existantes pour coopérer avec les ministères des finances nationaux, qui ont une influence importante sur les processus de planification nationale et la définition des priorités budgétaires. La BAD et la BERD ont privilégié la collaboration avec les ministères de l'énergie et les agences de l'eau.

61. La continuité des activités des centres régionaux quand le financement du FEM arrive à son terme est un point important à examiner, même si plusieurs banques multilatérales de développement ont levé des fonds supplémentaires auprès de donateurs afin de pouvoir œuvrer davantage pour les investissements climatiques. Certaines institutions, dont la BID, ont décidé de s'associer à un certain nombre d'institutions de pays développés au niveau régional pour tenter de garantir la continuité des programmes après l'expiration du financement prévu dans le cinquième cycle de reconstitution des ressources du FEM pour le PSP. Cependant, il reste à voir si les partenaires régionaux seront en mesure de poursuivre les projets des centres régionaux si le financement n'est pas maintenu.

B. Mise à l'essai de projets technologiques prioritaires pour stimuler l'innovation et les investissements

62. Les responsables de l'exécution des projets ont souligné l'utilité de la programmation spécifique du quatrième cycle concernant les projets pilotes, qui permettait aux concepteurs de projets de concentrer leur attention sur des obstacles à la mise au point et au transfert de technologies auxquels ils n'auraient peut-être pas pu répondre dans le cadre des processus normaux de sélection des projets du FEM.

63. Les personnes interrogées ont souligné qu'il fallait voir les projets de transfert de technologies plutôt comme des processus complexes que des opérations simples. On devait s'attendre à des contretemps dans les projets en raison de leur complexité et d'un ensemble de facteurs nationaux. Les changements dans la situation politique et l'appui aux projets pouvaient être un risque et, dans certains cas, entraîner des retards d'exécution et des changements dans la définition des projets. La latitude accordée par le FEM aux agents de réalisation pour modifier des projets déjà approuvés était déterminante pour augmenter les chances de succès.

64. Certaines parties prenantes ont estimé que le rythme du cycle de projets du FEM était un obstacle à la participation du secteur privé au transfert de technologies⁵⁵. Les investisseurs privés associés à l'étape de mise au point des projets ne pouvaient généralement pas s'engager à attendre pendant la période d'un à deux ans que durait le cycle de projets du FEM. Certaines personnes interrogées ont indiqué qu'elles s'étaient attendues que le cycle de projets normal soit accéléré pour les projets pilotes étant donné la volonté d'axer ces projets sur des approches nouvelles et des technologies innovantes.

65. Les parties prenantes ont souligné qu'il importait de pouvoir compter sur des « champions technologiques » influents pour mener le processus de transfert de technologies dans les pays bénéficiaires, tant sur le terrain qu'au niveau politique.

66. Elles ont indiqué également que les projets pilotes appuyés par le PSP étaient plus efficaces et fonctionnaient mieux quand ils répondaient à une demande émanant des utilisateurs de technologies. Dans certains cas, les projets avaient adopté une démarche plus accentuée de promotion technologique, ce qui les avait rendus moins

⁵⁵ Entretiens menés auprès d'auteurs de propositions de projets pilotes et de représentants des agents de réalisation.

pertinents pour les parties prenantes nationales et était à l'origine de difficultés pour trouver des partenaires désireux d'investir dans les technologies concernées.

67. Des agents de réalisation ont indiqué que dans l'ensemble les projets pilotes du PSP avaient offert peu de possibilités d'apprentissage commun. Au niveau national, il n'était pas perçu généralement que les projets pilotes spécifiquement consacrés au transfert de technologies étaient différents des autres projets réalisés par le FEM. Certaines parties prenantes ont estimé que les agents du FEM chargés de la réalisation de multiples projets pilotes les abordaient comme autant de projets isolés plutôt que comme des activités ayant des objectifs analogues.

C. Partenariats public-privé pour le transfert de technologies

68. Les personnes interrogées ont souvent souligné les difficultés que l'architecture de transfert de technologies de la Convention rencontre à associer le secteur privé aux efforts dans le domaine des technologies climatiques. Les institutions des technologies climatiques doivent disposer de réseaux, de personnel ayant l'expérience du secteur privé et d'une bonne compréhension des structures de décision, des besoins et des motivations du secteur privé. Les parties prenantes ont également souligné qu'un financement ciblant le secteur privé doit être souple (notamment en ce qui concerne les échéances et les conditions) et adapté selon les risques et les besoins.

69. En raison du peu de renseignements sur les programmes de PPP qui figurent dans les rapports du FEM à la Conférence des Parties sur le PSP, il a été difficile de mettre en évidence des données d'expérience ou des enseignements précis intéressant le Mécanisme technologique. Néanmoins, des données d'expérience et des enseignements importants en ce qui concerne la participation du secteur privé ont été accumulés lors de mise en œuvre des autres éléments du PSP, comme on l'a indiqué dans d'autres sections du présent rapport.

D. Évaluations des besoins technologiques

70. Les atouts du processus d'évaluation des besoins technologiques sont notamment la maîtrise par les pays, la mobilisation importante des parties prenantes et la contribution du processus au renforcement des capacités technologiques des institutions et des pays participants. Cependant, le SBI a pris note de la nécessité pour les Parties de renforcer et de poursuivre le processus d'évaluation des besoins technologiques en continuant de promouvoir la conception et l'exécution de propositions de projets judicieuses sur les plans économique, environnemental et social⁵⁶. Dans le rapport annuel commun du CET et du CRTC pour 2014, le CET a noté que le processus des évaluations des besoins technologiques devrait être amélioré de manière à faciliter l'exécution des idées de projets qui en émanent. Cela pourrait être fait en apportant une assistance technique et un financement à chaque processus d'évaluation des besoins technologiques, en s'efforçant également d'intégrer des aspects économiques, environnementaux et sociaux dans la réalisation de l'évaluation. Cela contribuerait à faire en sorte que le processus aboutisse à des projets finançables (à des conditions commerciales ou préférentielles), ce qui est l'un des objectifs des évaluations des besoins technologiques⁵⁷.

71. La continuité du financement des activités du processus d'évaluation des besoins technologiques est un facteur important pour renforcer l'influence et la légitimité des évaluations. Le FEM a prévu un financement pour les évaluations des besoins

⁵⁶ FCCC/SBSTA/2014/2, par. 37.

⁵⁷ FCCC/SB/2014/3, par. 53 a) i).

technologiques dans ses quatrième, cinquième et sixième cycles de reconstitution des ressources, chaque programme d'évaluation s'inspirant d'enseignements retirés des programmes précédents. Le FEM a envisagé la première phase des évaluations comme une phase d'essai et les agents de réalisation ont salué sa volonté de mener une deuxième phase en tenant compte des enseignements des travaux antérieurs. Les personnes interrogées ont aussi souligné l'importance du processus d'apprentissage que permet la répétition du processus d'évaluation sur une période de plusieurs années.

72. La mission confiée au FEM par la Conférence des Parties d'appuyer les évaluations des besoins technologiques a élevé le niveau d'importance du processus et suscité l'intérêt de participants plus nombreux. Les pays participants ont noté que la légitimité politique conférée par ce mandat avait accru l'engagement et l'intérêt des acteurs nationaux.

73. Le fait que différentes institutions nationales soient chargées de la coordination des évaluations et de la mise au point des projets du FEM crée des difficultés de coordination. Comme cela a été indiqué précédemment, les pays pourraient être invités à améliorer la coordination et à renforcer les liens entre les différentes entités nationales chargées de la question des changements climatiques (voir le chapitre IV).

E. Le Fonds pour l'environnement mondial en tant qu'institution d'appui et d'incitation au transfert de technologies

74. La promotion du PSP par le FEM a contribué à mettre en évidence les besoins des pays en développement concernant la mise au point et le transfert de technologies climatiques. Cette action montre bien l'importance d'activités de communication et de sensibilisation efficaces pour souligner le rôle des initiatives technologiques dans la réalisation de l'objectif final de la Convention.

75. Des améliorations seraient possibles de la part du FEM dans la façon dont il rend compte des activités liées aux technologies climatiques à la Conférence des Parties. Comme indiqué précédemment, le FEM considère tous les projets d'atténuation et d'adaptation du cinquième cycle qui comportent des objectifs liés aux technologies comme faisant partie du PSP. Le FEM ne prévoit pas de financement à part pour le PSP dans le cadre de ses cycles de reconstitution. Le PSP n'est, du reste, pas pris en compte dans les stratégies définies pour les cycles de reconstitution. Au lieu de cela, le FEM finance chaque élément du PSP au moyen de ressources allouées aux pays ou de réserves pour chaque cycle. Cette démarche est conforme aux procédures opérationnelles du FEM et correspond aux décisions du Conseil du FEM. Le FEM rend ensuite compte de ces éléments en même temps que de ceux du PSP dans ses rapports périodiques à la Conférence des Parties et au SBI. Le Mécanisme technologique est la partie prenante principale du PSP et a été institué après la création du PSP.

76. Le FEM peut encore améliorer son interaction avec des acteurs de premier plan des technologies climatiques, notamment avec des entrepreneurs du secteur privé, des investisseurs et des centres de recherche, soit directement, soit dans le cadre de ses partenariats avec les agents de réalisation. Le FEM jouit d'une bonne réputation parmi les professionnels du climat et peut compter sur une base nombreuse et un large réseau de parties prenantes.

VI. Mandats : chevauchements et complémentarités

77. La Conférence des Parties et ses organes subsidiaires ont confié des mandats au FEM et aux organes du Mécanisme technologique, le CET et le CRTC, concernant le PSP. Le présent chapitre résume les chevauchements et les complémentarités existant parmi ces mandats de la Convention.

78. Les centres et le réseau des technologies climatiques n'ont pas été créés par une décision de la Conférence des Parties; le FEM a alloué des ressources aux projets des centres au titre du cinquième cycle. En ce qui concerne le Mécanisme technologique, la Conférence des Parties, à sa seizième session, a créé le CRTC et décidé que celui-ci faciliterait la mise en place d'un réseau d'organisations, initiatives et réseaux technologiques nationaux, régionaux, sectoriels et internationaux en vue d'associer concrètement les participants au réseau à l'accomplissement de fonctions convenues⁵⁸. S'il n'y a donc pas de chevauchements ni de complémentarités entre les mandats des centres et du CRTC, il existe des chevauchements et des complémentarités et des synergies possibles entre les activités des centres et celles du CRTC, comme on le verra au chapitre VII.

79. En ce qui concerne les projets pilotes du quatrième cycle, la Conférence des Parties, à sa quatorzième session, a approuvé le Programme stratégique initial et demandé au FEM de lancer les projets pilotes et d'en faciliter diligemment l'élaboration⁵⁹. S'agissant du CRTC, il a été décidé à la seizième session de la Conférence des Parties que le CRTC apporterait aux pays en développement, à leur demande, une assistance technique sur les questions liées aux technologies climatiques⁶⁰. S'il n'y a pas de chevauchements entre ces mandats, il existe des complémentarités. Le chapitre suivant indique de quelle façon les organes concernés peuvent tirer parti de ces complémentarités. Il note également les possibilités éventuelles de synergie.

80. En ce qui concerne les PPP, la Conférence des Parties, à sa quatorzième session, a demandé au FEM d'examiner la mise en œuvre à long terme du PSP, notamment en remédiant aux lacunes repérées dans les activités actuelles du FEM qui ont trait, notamment, à la mobilisation des investissements du secteur privé dans les transferts de technologies⁶¹. Le FEM a alloué des ressources aux PPP au titre du cinquième cycle. Des complémentarités sont possibles entre les mandats du CRTC et du CET visant à promouvoir, stimuler et faciliter la coopération du secteur privé concernant la mise au point et le transfert de technologies climatiques⁶². Le chapitre VII examine les possibilités de complémentarités et de synergies dans le cadre des activités liées aux PPP.

81. En ce qui concerne les évaluations des besoins technologiques, il existe certaines complémentarités entre les mandats. À sa quatorzième session, la Conférence des Parties a approuvé le Programme stratégique initial et demandé au FEM de collaborer avec ses agents d'exécution pour fournir aux pays en développement un appui technique dans la réalisation ou l'actualisation, selon le cas, de leurs évaluations des besoins technologiques⁶³. S'agissant du Mécanisme technologique, la Conférence des Parties, à sa seizième session, a chargé le CRTC de fournir des conseils et un soutien

⁵⁸ Décision 1/CP.16, par. 117 et 123. Le paragraphe 123 énumère les différentes fonctions.

⁵⁹ Décision 2/CP.14, par. 1 et 2 a).

⁶⁰ Décision 1/CP.16, par. 123.

⁶¹ Décision 2/CP.14, par. 2 c).

⁶² Pour le CRTC, voir la décision 1/CP.16, par. 123 b). Pour le Comité exécutif de la technologie, voir la décision 1/CP.16, par. 121 d).

⁶³ Décision 2/CP.14, par. 1 et 2 b).

en vue de la détermination des besoins technologiques⁶⁴. La Conférence des Parties a aussi chargé le CET de donner un aperçu des besoins technologiques et des analyses des questions de politique générale et des questions techniques liées à la mise au point et au transfert de technologies⁶⁵. Le chapitre VII examine les complémentarités et les synergies entre leurs activités.

82. On relève également des complémentarités concernant les mandats du PSP et du Mécanisme technologique s'agissant de diffuser les données d'expérience sur les technologies climatiques. À sa quatorzième session, la Conférence des Parties a approuvé le Programme stratégique initial, qui contenait l'élément relatif à la diffusion des données d'expérience du FEM et des technologies écologiquement rationnelles dont l'essai a été concluant. Pour ce qui est du Mécanisme technologique, la Conférence des Parties a chargé le CRTC d'animer un réseau pour, notamment, définir, diffuser et aider à mettre au point des outils d'analyse, des politiques et des bonnes pratiques liés aux technologies climatiques⁶⁶. Le chapitre suivant décrit les complémentarités et les synergies possibles entre les activités prévues par ces mandats.

VII. Activités : chevauchements, complémentarités et synergies

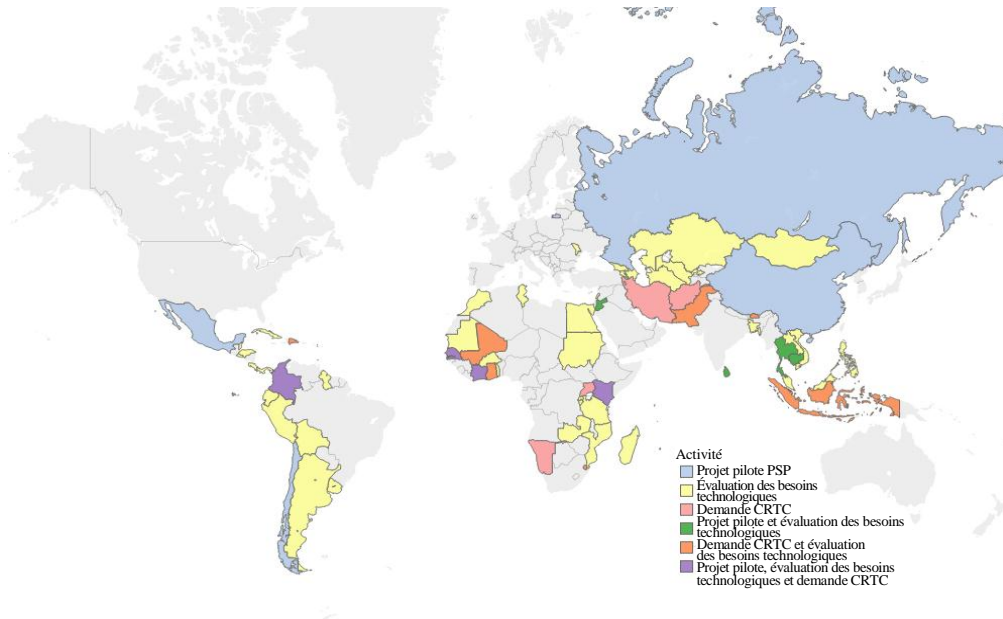
83. En s'appuyant sur les chapitres précédents, le présent chapitre récapitule les chevauchements, les complémentarités et les synergies entre les activités menées dans le cadre du PSP et du Mécanisme technologique. La figure 3 montre les chevauchements géographiques entre les activités du FEM au titre du PSP et les activités du CRTC en avril 2015. Toutefois, la figure n'indique pas les pays dans lesquels les centres régionaux sont actifs. Elle fait ressortir que s'il existe quatre pays dans lesquels les deux programmes sont actifs les chevauchements géographiques sont assez limités dans l'ensemble.

⁶⁴ Décision 1/CP.16, par. 123 a) i).

⁶⁵ Décision 1/CP.16, par. 121 a).

⁶⁶ Décision 1/CP.16, par. 123 v).

Figure 3
Répartition géographique des activités du programme stratégique de Poznan et des activités du Centre et du Réseau des technologies climatiques (avril 2015)



Abréviations : CRTC = Centre et Réseau des technologies climatiques, PSP = programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies.

A. Appui aux centres des technologies climatiques et à un réseau des technologies climatiques

84. Il existe des chevauchements significatifs et des possibilités de complémentarité et de synergie entre les activités des centres régionaux et celles du CRTC. Comme on l'a vu précédemment, si chaque centre régional a des objectifs légèrement différents, l'idée globale des centres est d'engager une démarche régionale pour faciliter le déploiement de technologies climatiques. Les activités signalées visent souvent à proposer une assistance technique pour le développement des investissements dans les technologies climatiques, et l'évaluation de ces technologies dans l'optique de projets nationaux sur les changements climatiques. Ces activités semblent analogues et font peut-être double emploi avec certaines de celles du CRTC, dont l'une des activités principales est de proposer une assistance technique à la demande de pays en développement. Des chevauchements peuvent aussi exister du point de vue de la présence géographique. Les centres des banques multilatérales de développement ont une orientation régionale fixe reposant sur une institution dont la présence régionale est développée. Si le CRTC est une institution mondiale, il consiste en un groupement de partenaires régionaux. En outre, son Réseau est constitué d'entités situées partout dans le monde.

85. Il existe également des complémentarités entre les travaux des centres régionaux et ceux du CRTC. Les centres régionaux, étant hébergés par des banques de développement, disposent de connaissances précises du financement et des investissements pour le développement et en sont un acteur évident. Cela peut compléter le savoir-faire plus général des institutions hôtes du CRTC (dont les partenaires du groupement) et de son Réseau mondial pour ce qui est d'aider les pays en développement à concevoir des propositions de projets financables et à réaliser des projets technologiques climatiques. En outre, les centres disposent souvent de voies de

communication directes avec les ministères des finances ou de l'énergie, qui peuvent compléter les points de liaison du CRTC, qui sont souvent les entités nationales désignées au sein des ministères de l'environnement. Cette complémentarité est susceptible de donner plus de visibilité aux initiatives technologiques climatiques et de leur permettre un rôle plus central dans les programmes nationaux de développement durable.

86. Compte tenu de ces complémentarités, une coordination renforcée et des échanges d'expérience plus efficaces entre les centres régionaux et le CRTC sont susceptibles de créer des synergies et d'accélérer la mise au point et le transfert de technologies climatiques dans les régions. Des dispositions ont été prises en ce sens : la Conférence des Parties, le CRTC, le FEM et les centres régionaux ont engagé des initiatives pour promouvoir une collaboration et des échanges d'information plus étroits et favoriser de nouveaux rapprochements⁶⁷, au nombre desquelles la tenue régulière de réunions entre le FEM, les centres régionaux et le CRTC.

B. Mise à l'essai de projets technologiques prioritaires pour stimuler l'innovation et les investissements

87. Il n'existe pas fondamentalement de chevauchements entre l'appui du FEM aux projets pilotes et l'assistance technique du CRTC aux pays en développement. Ce qui les différencie nettement est que le FEM offre un appui financier, tandis que le CRTC propose une assistance technique non financière pour les questions liées aux technologies climatiques. Dans le formulaire de description de projet du FEM concernant le projet du CRTC, l'ONUDI, qui a élaboré la proposition, a souligné que la différence principale entre les deux était que les projets du FEM contribuaient à créer des conditions propices à la transformation du marché tandis que les interventions du CRTC contribuaient à créer des conditions propices à la prise de décisions dans le domaine technologique⁶⁸. On se reportera à l'annexe VI pour plus de renseignements sur les similitudes et les différences constatées par l'ONUDI entre les projets du FEM et ceux du CRTC.

88. Le projet FEM-CRTC récemment approuvé, décrit au chapitre III, témoigne de la volonté des deux instances d'œuvrer sur le plan institutionnel pour évaluer les complémentarités et créer des synergies entre les activités du PSP et celles du Mécanisme technologique. En outre, il serait possible au FEM et au CRTC d'examiner comment les principaux services du CRTC pourraient aider le processus de mise en œuvre des projets pilotes actuels.

89. Des complémentarités et des synergies seraient également possibles entre les activités du CET et les projets pilotes. Le CET pourrait compléter les projets du PSP en analysant les données d'expérience, les bonnes pratiques et les enseignements qui ont été dégagés pendant leur exécution. L'objectif ici pourrait être de fournir des orientations à la Conférence des Parties pour promouvoir une mise en œuvre plus efficace des projets⁶⁹. En particulier, les travaux actuels du CET sur le financement

⁶⁷ On citera parmi ces rapprochements les faits suivants : le PNUE coexécute le projet de centre régional pour l'Asie avec la BASD et a nommé le coordonnateur PNUE du projet correspondant régional du PNUE pour le CRTC dans la région de l'Asie et du Pacifique. La BID, hôte du centre régional pour l'Amérique latine, a engagé un partenariat avec les institutions partenaires du CRTC en Amérique latine (Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza et Fundación Bariloche) pour réaliser diverses activités du centre régional.

⁶⁸ <http://goo.gl/gh3C1K>.

⁶⁹ Ainsi, il a été demandé au CET de donner des indications sur la manière dont les résultats des évaluations des besoins technologiques, en particulier les plans d'action technologiques, peuvent être concrétisés par des projets réalisables à terme (décision 17/CP.20).

des technologies climatiques, la création d'un cadre propice et les obstacles, et les technologies pour l'atténuation et l'adaptation pourraient être reliés à ces efforts.

C. Partenariats public-privé pour le transfert de technologies

90. La portée générale des activités relatives aux PPP prévues par le PSP et le caractère récent de la collaboration du CET et du CRTC avec le secteur privé se traduisent à l'heure actuelle par une absence de chevauchement entre les activités de ces entités. Néanmoins, à mesure que les organes du Mécanisme technologique développeront leurs activités liées à la participation du secteur privé, et dans la mesure où le Réseau du CRTC comporte des membres du secteur privé, des efforts seront nécessaires pour faire en sorte que le Mécanisme technologique et le FEM, dans le cadre du PSP, évaluent les complémentarités possibles et renforcent les synergies entre leurs activités.

D. Évaluations des besoins technologiques

91. Actuellement, les institutions du PSP et du Mécanisme technologique travaillent en collaboration pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de chevauchements d'activités dans l'aide apportée aux pays en développement pour la réalisation des évaluations des besoins technologiques. Le PNUE est l'agent d'exécution chargé du projet global du FEM sur l'évaluation des besoins technologiques et apporte une assistance technique aux pays qui entreprennent leur évaluation. Cependant, il existe des complémentarités et des synergies possibles qui pourraient être évaluées et étudiées tant en ce qui concerne l'appui aux évaluations que l'application des résultats d'évaluation. D'emblée, le CRTC pourrait, à la demande d'un pays en développement, fournir une assistance technique à ce pays pour la réalisation de son évaluation. Cet appui pourrait être offert en complément de celui du partenariat PNUE – Université technique du Danemark.

92. De fait, le CRTC a indiqué avoir déjà été approché par certains pays en développement qui demandaient une aide technique pour réaliser leurs priorités d'évaluation. Le CRTC élabore actuellement un programme d'aide à l'application des résultats d'évaluation des besoins technologiques pour aider les pays à cet égard⁷⁰.

93. Parallèlement à ses activités consacrées aux évaluations, le CET mène aussi des activités complémentaires qui sont susceptibles de créer des synergies avec les initiatives du CRTC et l'action menée dans le cadre du PSP pour promouvoir l'application des résultats d'évaluation. En particulier, la Conférence des Parties, à sa vingtième session, a demandé au CET de donner des indications sur la manière dont les résultats des évaluations des besoins technologiques, en particulier les plans d'action technologiques, peuvent être concrétisés par des projets réalisables à terme⁷¹. Le CET rendra compte de ses conclusions aux organes subsidiaires à leur quarante-troisième session.

⁷⁰ Les activités mentionnées dans le présent paragraphe doivent être entreprises conformément à la décision 1/CP.16, par. 123 a) i).

⁷¹ Décision 17/CP.20, par. 13.

E. Le Fonds pour l'environnement mondial en tant qu'institution d'appui et d'incitation au transfert de technologies

94. Si elles se recoupent en partie, il existe une véritable complémentarité entre les initiatives de communication et de sensibilisation menées par le FEM, le CET et le CRTC pour promouvoir la mise au point et le transfert de technologies et diffuser des renseignements sur leurs activités. Ils pourraient mettre en place des synergies pour souligner de manière efficace l'importance de la technologie pour renforcer l'action des pays en matière de changements climatiques. De fait, ces initiatives commencent à former un large réseau d'acteurs clefs et coordonnés de la technologie, et il existe des possibilités d'améliorer les complémentarités. À l'heure actuelle, les sous-réseaux qui ont été promus par les banques multilatérales de développement, les programmes pilotes du FEM et désormais le CRTC fonctionnent de manière relativement indépendante. À plus long terme, il serait possible d'examiner des moyens de renforcer et de maintenir la participation de ce large ensemble d'acteurs, et d'associer de nouveaux acteurs à l'architecture climatique internationale, sans perdre de vue qu'il restera nécessaire de disposer de sous-groupes plus restreints se consacrant à certains aspects de l'enjeu technologique.

VIII. Principaux messages et recommandations

95. Le CET s'est appuyé sur l'évaluation effectuée, que décrit le présent rapport, pour dégager les principaux messages et recommandations ci-après concernant le PSP en vue d'accroître l'efficacité du Mécanisme technologique.

A. Principaux messages

96. Le CET formule les principaux messages ci-après :

a) Le CET reconnaît que les projets de transfert de technologies ne sont pas des opérations simples. Ce sont des processus complexes en raison d'un ensemble de facteurs nationaux et internationaux. Les changements dans la situation politique et l'appui aux projets peuvent être un risque et, dans certains cas, entraîner des retards d'exécution et des changements dans la définition des projets;

b) Le CET reconnaît aussi les difficultés rencontrées pour associer le secteur privé aux activités de la Convention concernant les technologies climatiques. Pour mobiliser efficacement le secteur privé, les institutions des technologies climatiques doivent en comprendre les structures de décision, les besoins et les motivations. Le CET poursuivra ses travaux sur la participation du secteur privé dans le cadre de ses programmes de travail futurs;

c) Le PSP a contribué à faire mieux connaître le rôle important que jouent la mise au point et le transfert de technologies climatiques s'agissant d'aider les pays à atteindre l'objectif final de la Convention. Il a aussi donné la possibilité à un certain nombre d'institutions, dont le FEM et les banques multilatérales de développement, d'appuyer la mise au point et le transfert de technologies climatiques et d'intégrer ces aspects dans leurs stratégies de programmation;

d) Le Mécanisme technologique et le PSP sont déterminants pour promouvoir les activités liées aux technologies climatiques. Le CET estime également que le Fonds vert pour le climat devrait jouer un rôle important à l'avenir;

e) Les centres de transfert de technologies climatiques et de financement du PSP peuvent exercer un rôle important au niveau régional. Disposant d'un réseau régional significatif et de compétences en matière de financement du développement, les centres de transfert de technologies climatiques et de financement peuvent jouer un rôle important dans l'exécution des projets technologiques. La continuité de ces activités des centres régionaux quand le financement du FEM arrive à son terme est un point important à examiner, même si plusieurs banques multilatérales de développement ont levé des fonds supplémentaires auprès de donateurs afin de pouvoir œuvrer davantage pour les investissements climatiques;

f) Les efforts complémentaires du PSP et du Mécanisme technologique concernant les évaluations des besoins technologiques sont susceptibles de renforcer l'application des résultats d'évaluation. Le CRTC est susceptible de jouer un rôle déterminant pour remédier au décalage entre le processus d'évaluation et l'exécution de projets. Le CET complétera ces efforts en donnant des indications sur la manière dont les résultats des évaluations des besoins technologiques, en particulier les plans d'action technologiques, peuvent être concrétisés par des projets réalisables à terme⁷²;

g) Comme les entités fonctionnelles du mécanisme financier appuient au premier chef des projets spécifiques, elles n'ont pas été en mesure d'appuyer les fonctions administratives de programmes comme le CRTC ou les centres de transfert de technologies et de financement du PSP;

h) Pour obtenir le financement de projets spécifiques des entités fonctionnelles du mécanisme financier, le CRTC devra se conformer aux critères de financement de ces entités, comme dans le cas du projet FEM-CRTC.

B. Recommandations

97. Afin de renforcer l'efficacité du Mécanisme technologique, le CET soumet les recommandations ci-après :

a) Le CET invite le FEM à continuer de promouvoir la généralisation des bonnes pratiques dans le cadre du PSP et la mise en commun des données d'expérience et des enseignements entre les éléments du PSP et auprès des parties concernées;

b) Pour renforcer la mise en commun des données d'expérience du PSP, le CET recommande que le FEM soit invité à lui communiquer dès que possible les évaluations à mi-parcours des centres de transfert de technologies climatiques et de financement du PSP et des projets pilotes du quatrième cycle de reconstitution des ressources du FEM. Ces éléments seraient communiqués afin que le CET établisse un rapport de synthèse sur les données d'expérience et les enseignements retirés de ces activités pour examen par la Conférence des Parties à sa vingt-troisième session par l'intermédiaire du SBI;

c) Les liens institutionnels entre les centres de transfert de technologies et de financement du PSP et le CRTC pourraient renforcer la coordination, améliorer le partage d'informations et créer des synergies qui accélèrent la mise au point et le transfert de technologies au niveau régional. Ces mesures pourraient tirer parti des systèmes informels déjà en place. Le CET recommande que les centres et le CRTC soient invités à renforcer ces liens;

d) Les pays peuvent améliorer la cohérence et l'efficacité des initiatives de technologie climatique nationales en renforçant les liens entre les différentes entités

⁷² Conformément à la décision 17/CP.20.

nationales. Le CET invite les pays à étudier la façon dont ils peuvent renforcer les liens entre leur entité nationale désignée, leur centre de liaison pour le FEM, leur organe de liaison pour le centre régional, leur autorité nationale désignée ou leur centre de liaison pour le Fonds vert pour le climat et les autres organes de coordination nationaux pour la Convention. Les entités nationales désignées devraient jouer un rôle dans la coordination des initiatives technologiques nationales et le dialogue avec les organes de liaison pour les entités fonctionnelles du mécanisme financier;

e) Le CET recommande que la Conférence des Parties invite le FEM à structurer son rapport sur le PSP d'après : 1) les activités régionales et internationales dans le domaine des technologies climatiques; 2) les activités nationales dans le domaine des technologies climatiques; et 3) les évaluations des besoins technologiques, afin d'améliorer la précision des rapports du FEM, de renforcer la cohérence et d'établir des synergies entre les activités du PSP et celles du Mécanisme technologique;

f) Le CET recommande que le FEM rende compte annuellement à la Conférence des Parties, par l'intermédiaire du SBI, des progrès accomplis dans l'exécution de ses activités au titre du PSP, y compris la mise en œuvre du PSP à long terme, plutôt que de le faire deux fois par an comme il est spécifié au paragraphe 137 du document FCCC/SBI/2011/7.

Annexe I

[*Anglais seulement*]

Further information on the Poznan strategic programme and the Technology Mechanism

1. This annex complements chapter II of the report by providing further information on the Poznan strategic programme on technology transfer (PSP) and the Technology Mechanism.

I. Poznan strategic programme

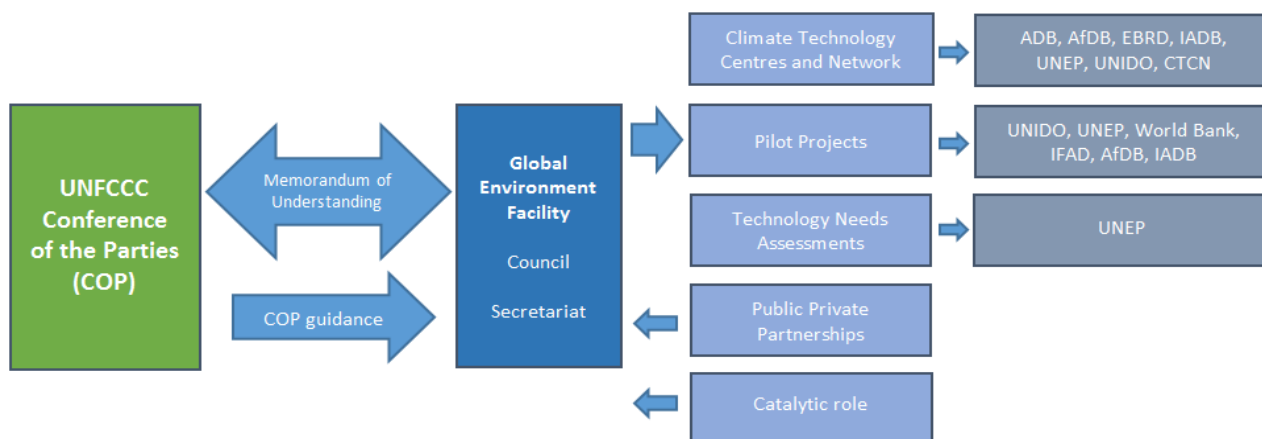
2. The Global Environment Facility (GEF), as an operating entity of the Financial Mechanism and as per the memorandum of understanding between the Conference of the Parties (COP) and the GEF, provides financial resources, including for the transfer of technology. The COP communicates to the Council of the GEF any policy guidance approved by the COP concerning the Financial Mechanism.¹

3. In accordance with the memorandum of understanding, the COP tasked the GEF with executing the PSP in its capacity as an operating entity of the Financial Mechanism of the Convention. Figure 4 illustrates the decision-making structures of the GEF in delivering the PSP, with arrows indicating execution responsibility. Accredited GEF agencies implement most PSP activities.

4. GEF funding, including for the PSP, is provided by GEF participant countries every four years through a replenishment process; currently, the GEF is in its sixth replenishment period (GEF-6). The GEF Council approves the fund allocations for the GEF replenishment periods after reviewing its operational performance and developing a replenishment strategy. Primarily, the GEF allocates funding from its trust fund to developing countries through a country-based system for the transparent allocation of resources. The GEF also allocates set-aside funding for global programmes and activities to support Convention reporting (such as national communications and biennial update reports); this tends to be a modest share of the GEF overall programming budget.

¹ Decision 12/CP.2, annex, paragraph 3.

Figure 4
The decision-making structures of the Global Environment Facility for executing the Poznan strategic programme



Abbreviations: ADB = Asian Development Bank, AfDB = African Development Bank, CTCN = Climate Technology Centre and Network, EBRD = European Bank for Reconstruction and Development, IADB = Inter-American Development Bank, IFAD = International Fund for Agricultural Development, UNEP = United Nations Environment Programme, UNIDO = United Nations Industrial Development Organization.

II. Technology Mechanism

5. The Technology Executive Committee is the Technology Mechanism’s policy arm, addressing policy and strategic issues related to climate technology development and transfer. It analyses key climate technology policy issues and provides recommendations to support countries in enhancing climate efforts. The Committee consists of 20 technology experts representing developing and developed countries alike. It meets several times per year and holds climate technology events that support efforts to address key technology policy issues.

6. The Climate Technology Centre and Network (CTCN) is the Technology Mechanism’s implementation arm, supporting country efforts to enhance the transfer and implementation of climate technologies. It is hosted by the United Nations Environment Programme in collaboration with the United Nations Industrial Development Organization, with the support of 11 consortium members located in developing and developed countries. The CTCN has three core services: (1) providing technical assistance at the request of developing countries; (2) creating access to knowledge on climate technologies; and (3) fostering collaboration among climate technology stakeholders. The Climate Technology Centre coordinates the Network and engagement with national designated entities, which serve as national counterparts for engagement on climate and technology issues.

Annexe II

[Anglais seulement]

Further information on support for climate technology centres and a climate technology network of the Poznan strategic programme

Table 1
Support of the Global Environment Facility for climate technology centres and a climate technology network

<i>Project title</i>	<i>Region</i>	<i>Agency</i>	<i>GEF financing (USD millions)</i>		<i>Co-financing (USD millions)</i>	<i>Date of approval/ endorsement</i>
			<i>GEFTF</i>	<i>SCCF</i>		
Promoting accelerated transfer and scaled-up deployment of mitigation technologies through the Climate Technology Centre and Network	Global	UNIDO	1.8	0	7.2	GEF Chief Executive Officer approved (June 2015)
Pilot Asia-Pacific Climate Technology Network and Finance Centre	Asia-Pacific	ADB/ UNEP	10.0	2.0	74.7	GEF Chief Executive Officer endorsed (May 2012)
Pilot African Climate Technology Finance Centre and Network	Africa	AfDB	10.0	5.8	89.0	GEF Chief Executive Officer endorsed (April 2014)
Regional Climate Technology Transfer Centre	Europe and Central Asia	EBRD	10.0	2.0	77.0	GEF Chief Executive Officer endorsed (July 2013)
Climate Technology Transfer Mechanisms and Networks in Latin America and the Caribbean	Latin America and the Caribbean	IDB	10.0	2.0	63.4	GEF Chief Executive Officer endorsed (September 2014)

Abbreviations: ADB = Asian Development Bank, AfDB = African Development Bank, EBRD = European Bank for Reconstruction and Development, GEF = Global Environment Facility, GEFTF = Global Environment Facility Trust Fund, IDB = Inter-American Development Bank, SCCF = Special Climate Change Fund, UNIDO = United Nations Industrial Development Organization.

1. To date, reporting and midterm evaluations have been limited and it is therefore difficult to measure the impact so far. The African Development Bank and the Inter-American Development Bank (IDB) only just began implementing their centre projects, while no midterm reviews had been completed yet for the centres hosted by the Asian Development Bank (ADB) and the European Bank for Reconstruction and Development, which were at a somewhat more advanced stage. Refer to table 1 for further details. The following focuses on the ADB centre, which is the most advanced in terms of implementation.

2. The ADB, in collaboration with United Nations Environment Programme (UNEP), established the Asian centre with the goal of incorporating a climate technology component into ongoing ADB programming in relevant sectors, as well as harnessing the ADB investment capacity, particularly in the emerging venture capital and private investment space in developing Asia. Stakeholders interviewed observed that the objective of shifting and reshaping how the ADB approaches technology and supports technology transfer remained a work in progress. The funding of the Global Environment Fund (GEF) for the centre has often been used to provide technical assistance and assessment support alongside programming by operational leads.

3. The ADB-UNEP centre has also placed a strong emphasis on mobilizing private investment in climate technologies, particularly low-carbon technologies. The initial approach that the ADB took to partner with its own venture capital funds proved challenging, in part as a result of timing: the programme was launched just after the financial crisis when there were few venture capital funds focused on the climate technology space. These were also new areas for ADB investment teams.

4. The Asian centre has also placed a strong emphasis on mobilizing private investment in climate technologies, particularly low-carbon technologies. The initial approach that the ADB took to partner with its own venture capital funds proved very challenging, in part as a result of timing: the programme was launched just after the financial crisis when there were very few venture capital funds focused on the climate technology space. These were also new areas for ADB investment teams. Ultimately, it took three years to identify three possible investments, only two of which ultimately materialized. It also became clear that specialist investor funds did not necessarily want technical assistance from the Bank on technology assessment. Instead, they needed support to address risks impeding investment in the sectors in which they already had a record.

5. The ADB sought to learn from this experience, providing more direct support to firms and small companies in response to demand. The centre has supported three capacity development programmes for clean technology entrepreneurs to help create a pipeline of climate technology businesses that will attract investments by venture capital and private equity funds. The centre is also supporting the Asia Climate Partners, a joint private equity venture through the ADB private sector operations. In addition, the ADB centre has supported IPEX Cleantech Asia, a clean technology intellectual property transfer marketplace in Asia, as a match-making platform that brings low-carbon technology holders together with those seeking such technologies.

6. The IDB-administered centre was approved in late 2014 and has just over six months' of implementation to date. It funds technology transfer in the transport sector through the EMBARQ centre on sustainable transport at the World Resources Institute; renewable energy and energy efficiency through Fundación Bariloche; forests through the Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza; and agriculture through the Fundagro fund, which it helped establish. This approach of building on the operations of established regional organizations has been taken in part as a means to ensure that the capacities built up through the project can continue once the GEF funding has ended.

7. The GEF notes that the rationale for grounding centres in regional development banks was to be able to harness the investment capacity of these institutions in their respective regions.¹ In the case of the ADB, some new approaches to working with the private sector have been piloted, though evidence of concrete impact within countries was not yet definitively available. Similarly, the European Bank for Reconstruction and Development noted that several projects were well under way, and some successful transactions, such as upgrading cooling systems in the beverage industry in Kyrgyzstan, for example, had been carried out. In both cases, forthcoming midterm reviews should provide a richer empirical basis for assessing progress and drawing lessons.

¹ See <https://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/document/GEF-report_UNFCCC_SBI_tech_transfer.pdf>.

Annexe III

[Anglais seulement]

Further information on the pilot projects of the Poznan strategic programme from the fourth replenishment period of the Trust Fund of the Global Environment Facility

Table 2

Information on the pilot projects of the Poznan strategic programme from the fourth replenishment period of the Trust Fund of the Global Environment Facility

<i>Project</i>	<i>Country</i>	<i>Counter-part(s)</i>	<i>Technology</i>	<i>Approach taken</i>	<i>GEF funding at the GEF CEO Endorsement (USD millions)</i>
Climate change related technology transfer for Cambodia: using agricultural residue biomass for sustainable energy solutions	Cambodia	UNIDO	Agro-waste biomass energy systems	Technical assistance and investment to assist transfer of biomass plants to two pilot firms. Capacity building for national suppliers and relevant government departments.	1.9 GEF grant, 4.6 co-finance
Promotion and development of local solar technologies in Chile	Chile	IDB	Solar: photovoltaic and concentrated solar power	Project will include: (1) the development of standards and monitoring protocols for solar panels and solar systems; (2) training for public and private stakeholders on concentrated solar power and photovoltaic systems, and (3) public awareness campaign to promote solar technology projects for both solar water heating and power generation.	3.0 GEF grant, 31.8 co-finance
Green truck demonstration project	China	World Bank	Energy-efficient trucks	Investment for retrofitting of 150 trucks, purchase of 150 new trucks, driver training, intellectual property right purchase/transfer. Technical assistance for all key partners e.g. on greenhouse gas measurement/verification, policy and institutional frameworks for scale-up.	4.9 GEF grant, 9.8 co-finance
Solar chill: commercialization and transfer	Colombia, Kenya, Swaziland	UNEP	Solar refrigeration (for rural medical application)	Testing of two solar chill technologies, investment in procurement/installation of 100 units in each country	3.0 GEF grant, 8.0 co-finance
Construction of 1000 ton per day municipal solid wastes composting unit in Akouedo Abidjan	Côte d'Ivoire	AfDB	Municipal solid waste composting unit	Investment in construction and operation of a pilot 1,000 tonnes/day industrial composting unit in Abidjan, Côte d'Ivoire	3.0 GEF grant, 36.9 co-finance
Dutyion root hydration system irrigation technology pilot project to face climate change impact	Jordan	IFAD	Innovative irrigation system	Investment in pilot demonstration of irrigation technology, technical assistance to train local farmers and stakeholders	2.4 GEF grant, 5.5 co-finance
Promotion and development of local wind technologies in Mexico	Mexico	IDB	Wind	Technical assistance to increase capacity for local development and implementation of wind power technology, investment to	5.5 GEF grant, 33.7 co-finance

<i>Project</i>	<i>Country</i>	<i>Counter-part(s)</i>	<i>Technology</i>	<i>Approach taken</i>	<i>GEF funding at the GEF CEO Endorsement (USD millions)</i>
Phase-out of hydrochlorofluorocarbons and promotion of hydrofluorocarbon-free energy efficient refrigeration and air-conditioning systems in the Russian Federation through technology transfer	Russian Federation	UNIDO	Energy efficient refrigeration and air-conditioning systems	develop and test prototype wind turbine built using high component of national technology and manufacturing. Technical assistance to build institutional capacity for phase out of ozone-depleting substance technologies, investment to support phase out and destruction, technical assistance and investment to stimulate market growth for non-hydrofluorocarbon options.	20.0 GEF grant, 40.0 co-finance
Typha-based thermal insulation material production in Senegal	Senegal	UNDP	Organic building insulation (using invasive plant material)	Technical assistance / investment for basic evaluation and research, transfer of tech and know-how, establishing local production, adapting the material for local application, a demonstration project and dissemination.	2.3 GEF grant, 5.6 co-finance
Bamboo processing for Sri Lanka	Sri Lanka	UNIDO	Bamboo cultivation (as land rehabilitator and sustainable energy source)	Scientific and technical analysis / technical assistance / investment to develop policy framework, laboratory for bamboo tissue reproduction, 10,000 hectares of bamboo plantation, machinery for wood flooring production and biomass pelletization production, along with associated capacity/know-how for sustainable operation	2.7 GEF grant, 21.3 co-finance
Overcoming policy, market and technological barriers to support technological innovation and south-south technology transfer: the pilot case of ethanol production from cassava	Thailand	UNIDO	Bioethanol production	The project aims at removing barriers and promoting technology transfer in the production of ethanol and at enhancing South-South cooperation. Also aims to increase fermentation efficiency in ethanol production, to promote private sector engagement, and to transfer the associated technologies to other countries in South-Eastern Asia. Includes technology demonstrations to enhance and motivate full-scale technology investments (e.g., it offers to establish a demonstration plant in collaboration with an interested partner). In order to remove policy and financial barriers, the project also provides training to policymakers, banks, and entrepreneurs.	3.0 GEF grant, 31.6 co-finance

Source: FCCC/SBI/2015/INF.4, appendices 2 and 3, and information provided by the GEF secretariat.

Abbreviations: AfDB = African Development Bank, GEF = Global Environment Facility, IDB = Inter-American Development Bank, IFAD = International Fund for Agricultural Development, UNDP = United Nations Development Programme, UNEP = United Nations Environment Facility, UNIDO = United Nations Industrial Development Organization.

Table 3

Information on the cancelled pilot projects of the Poznan strategic programme from the fourth replenishment period of the Trust Fund of the Global Environment Facility

<i>Title</i>	<i>Country</i>	<i>Agency</i>	<i>GEF Poznan Programme</i>			<i>Status of Project</i>
			<i>Funding (USD millions)</i>	<i>Total GEF Funding (USD millions)</i>	<i>Co-financing (USD millions)</i>	
Renewable CO ₂ capture and storage from sugar fermentation industry in Sao Paulo State	Brazil	UNDP	3.0	3.0	7.7	The project was cancelled in February 2012 upon request from the Agency. The project preparation identified investment costs far higher than initially expected, exceeding the available financing.
Introduction of renewable wave energy technologies for the generation of electric power in small coastal communities	Jamaica	UNDP	0.8	0.8	1.4	The project was cancelled in October 2011 upon request from the Agency.
Realizing hydrogen energy installations on small island through technology cooperation	Turkey, Cook Islands	UNIDO	3.0	3.0	3.5	The project was cancelled in March 2012 upon request from the agency following changes in the concerned governments' priorities.

Source: FCCC/SBI/2015/INF.4, appendix 3.

Abbreviations: GEF = Global Environment Facility, UNDP = United Nations Development Programme, UNIDO = United Nations Industrial Development Organization.

Annexe IV

[Anglais seulement]

Further information on the public–private partnerships of the Poznan strategic programme

<i>Title</i>	<i>Region</i>	<i>Agency</i>	<i>GEF financing (USD millions)</i>	<i>Co-financing (USD millions)</i>	<i>Date of approval/ endorsement</i>
AfDB Public-Private Partnership Programme	Africa	AfDB	20.0	240.0	GEF Chief Executive Officer endorsed (June 2012)
IDB Public-Private Partnership Programme	Latin America and the Caribbean	IDB	15.0	266.3	GEF Council approved (June 2012)
Public-Private Partnership-EBRD South Eastern Mediterranean Energy Efficiency and Energy Services Company Markets Platform	Africa, Asia	EBRD	15.0	150.0	GEF Chief Executive Officer endorsed (September 2014)
Sustainable Caribbean Basin Private Equity Fund	Latin America and the Caribbean	IDB	15.0	200.0	GEF Council approved (June 2013)
IDB-GEF Climate Smart Agriculture Fund for Latin America and the Caribbean	Latin America and the Caribbean	IDB	5.0	50.9	GEF Chief Executive Officer endorsed (March 2015)
International Lighting Efficiency Facility	Global	World Bank	1.2	50.3	GEF Chief Executive Officer approved (June 2015)

Source: GEF correspondence to the Technology Executive Committee.

Abbreviations: AfDB = African Development Bank, EBRD = European Bank for Reconstruction and Development, GEF = Global Environment Facility, IDB = Inter-American Development Bank.

Annexe V

[Anglais seulement]

Further information on technology needs assessments of the Poznan strategic programme¹Countries that participated in technology needs assessment activities under the Poznan strategic programme*Global technology needs assessment project, phase I*Africa

Cote d'Ivoire, Ethiopia,² Ghana, Kenya, Lebanon, Mali, Mauritius, Morocco, Rwanda, Senegal, Sudan, Zambia

Asia-Pacific

Bangladesh, Bhutan, Cambodia, Indonesia, Kazakhstan,³ Lao People's Democratic Republic,⁴ Mongolia, Nepal,⁵ Sri Lanka, Thailand, Viet Nam

Eastern Europe

Azerbaijan, Georgia, Republic of Moldova

Latin America and the Caribbean

Argentina, Bolivia (Plurinationalist State of),⁶ Colombia, Costa Rica, Cuba, Dominican Republic, Ecuador, El Salvador, Guatemala,⁷ Peru

*Global technology needs assessment project, phase II*Africa

Burkina Faso, Burundi, Egypt, Gambia, Jordan, Madagascar, Mauritania, Mozambique, Seychelles, Swaziland, Tanzania, Togo, Tunisia

Asia-Pacific

Kazakhstan,⁸ Lao People's Democratic Republic,⁹ Malaysia, Pakistan, Philippines

Eastern Europe

Armenia, Turkmenistan, Uzbekistan

Latin America and the Caribbean

Belize, Bolivia (Plurinationalist State of), Grenada, Guyana, Honduras, Panama, Uruguay

Other technology needs assessment activities

The GEF reports approving 13 national projects that incorporate TNA-support activities in projects otherwise focused on the preparation of national communications and biennial update reports between September 2011 and March 2015 in Bosnia and Herzegovina, Botswana, China, Côte d'Ivoire, India, Jamaica, Kuwait, Nicaragua, Namibia, Papua New Guinea, South Africa, Togo and Tunisia.

¹ Source: FCCC/SBI/2015/INF.4, annex, and correspondence with the GEF secretariat and UNEP.

² Country did not submit TNA reports; GEF funding for these countries was returned to the GEF.

³ Country was unable to complete its TNA and was invited to continue in phase II (with no additional funding).

⁴ As footnote 3 above.

⁵ Country project was rolled over from first generation TNAs in 2004 (with no additional funding).

⁶ As footnote 3 above.

⁷ As footnote 2 above.

⁸ Participating in phase II to conclude its TAP report.

⁹ As footnote 8 above.

Annexe VI

[Anglais seulement]

Comparison of projects of the Global Environment Facility and request responses of the Climate Technology Centre and Network

<i>GEF project – enabling conditions for market transformation</i>	<i>CTCN request response – enabling conditions for technology decision-making</i>
Conditions for selection	
Achieving real, measurable and verifiable global environment benefits	Generates demonstrable positive benefits to Climate Change mitigation and/or adaptation
Demonstrating incremental costs reasoning, and thus requiring to secure co-financing	Aligned with national priorities Enhances local capacities
Driven by country needs	
Types of activities	
Policy support	Policy assessment and road mapping
Technical assistance to transfer and diffuse technologies	Expert assistance to assess and select low-emission/adaptation technologies for transfer
Capacity-building	Access to knowledge on climate technologies
Investment promotion	Strengthen networks, partnerships and capacity-building
Execution	
Undertaken by national execution or regional agencies with supervision by GEF implementing agency	Undertaken by CTCN Consortium partners and/or Network members
Monitoring and evaluation	
Undertaken by GEF implementing agency following GEF evaluation policy	Undertaken by national agencies (national designated entity led) as described in individual request response plans
Typical time frame and scale for projects	
Project preparation phase: up to 12 months for medium-sized project	Request assessment up to 6 weeks
Project execution: 3 to 5 years	Request response: < 1 year
Medium-sized project < USD 2 million	About USD 50–250 for quick and large response, respectively
Full-sized project > USD 2 million	

Source: UNIDO project identification form for GEF project in support of the CTCN and comments by the GEF secretariat.

Abbreviations: CTCN = Climate Technology Centre and Network, GEF = Global Environment Facility, United Nations Industrial Development Organization.

Annexe VII

[*Anglais seulement*]

Information sources and limitations to the evaluation of the Poznan strategic programme on technology transfer

I. Information sources

1. The evaluation by the Technology Executive Committee (TEC) of the Poznan strategic programme on technology transfer (PSP) was undertaken in accordance with the evaluation's terms of reference as prepared by the TEC. In accordance with the terms of reference chapter V, "Information Sources", the evaluation was based on information requested from Parties and the Global Environment Facility (GEF) and its agencies. Information for the evaluation was drawn from:

- a) Relevant decisions of the Conference of the Parties and conclusions of the Subsidiary Body for Implementation;
- b) GEF reports on progress in implementing the PSP, including project reports;
- c) Reports of the TEC and the Climate Technology Centre and Network (CTCN);
- d) Information shared by the GEF in the process of consultation with the internal TEC task force;
- e) Information shared by the CTCN during consultations with the internal TEC task force;
- f) Information shared by external experts and stakeholders, including Parties, beneficiary countries of the PSP, GEF agencies and international financial institutions.

2. With regard to paragraph 1(f) above, semi-structured interviews were conducted with a wide range of participants in the implementation of the PSP and relevant stakeholders. All nine countries participating in the pilot projects from the fourth replenishment period of the GEF Trust Fund were contacted. Interviewees included representatives of:

- g) African Development Bank;
- h) Asian Development Bank;
- i) CTCN secretariat;
- j) European Bank for Reconstruction and Development;
- k) GEF secretariat;
- l) Green Climate Fund secretariat;
- m) Inter-American Development Bank;
- n) International Fund for Agricultural Development;
- o) Ministry of Environment, Colombia;
- p) Ministry of Environment, Republic of Moldova;
- q) National Science Technology and Innovation Policy Office, Ministry of Science and Technology, Thailand;
- r) Radboud University Nijmegen, The Netherlands;
- s) University of Sussex, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland;

- t) United Nations Environment Programme (UNEP);
- u) UNEP DTU Partnership;¹
- v) United Nations Industrial Development Organization.

3. Interviews were based on a common questionnaire tailored to each interviewee's particular experience and expertise. They were conducted on a not-for-attribution basis to ensure the interviewees were candid in sharing their views. While interview transcripts were compiled, all material gleaned through these interviews has been made anonymous. The report also draws on relevant secondary literature on effective financing for technology transfer and the role of the GEF in technology transfer. There were no third-party reviews of the PSP on which the evaluation could draw.

II. Limitations

4. While the exercise has sought to be thorough and incisive, it does not constitute a full evaluation of the PSP. First, the emphasis of the exercise, in accordance with guidance from the Conference of the Parties and the Subsidiary Body for Implementation, has been to understand the PSP-related experiences and lessons learned with the aim of building on them to enhance the Technology Mechanism's effectiveness. Secondly, with the exception of the technology needs assessment activities, no projects have been completed, nor have any midterm reviews for any of the pilot projects or regional centre projects. This means that little quantitative data on impact or results of programmes financed is available. Thirdly, the report has been completed in a limited time frame and on the basis of desk reviews and interviews.

¹ The partnership, formerly known as the UNEP Risoe Centre, operates under a tripartite agreement between Denmark's Ministry of Foreign Affairs, The Technical University of Denmark (DTU), and UNEP.